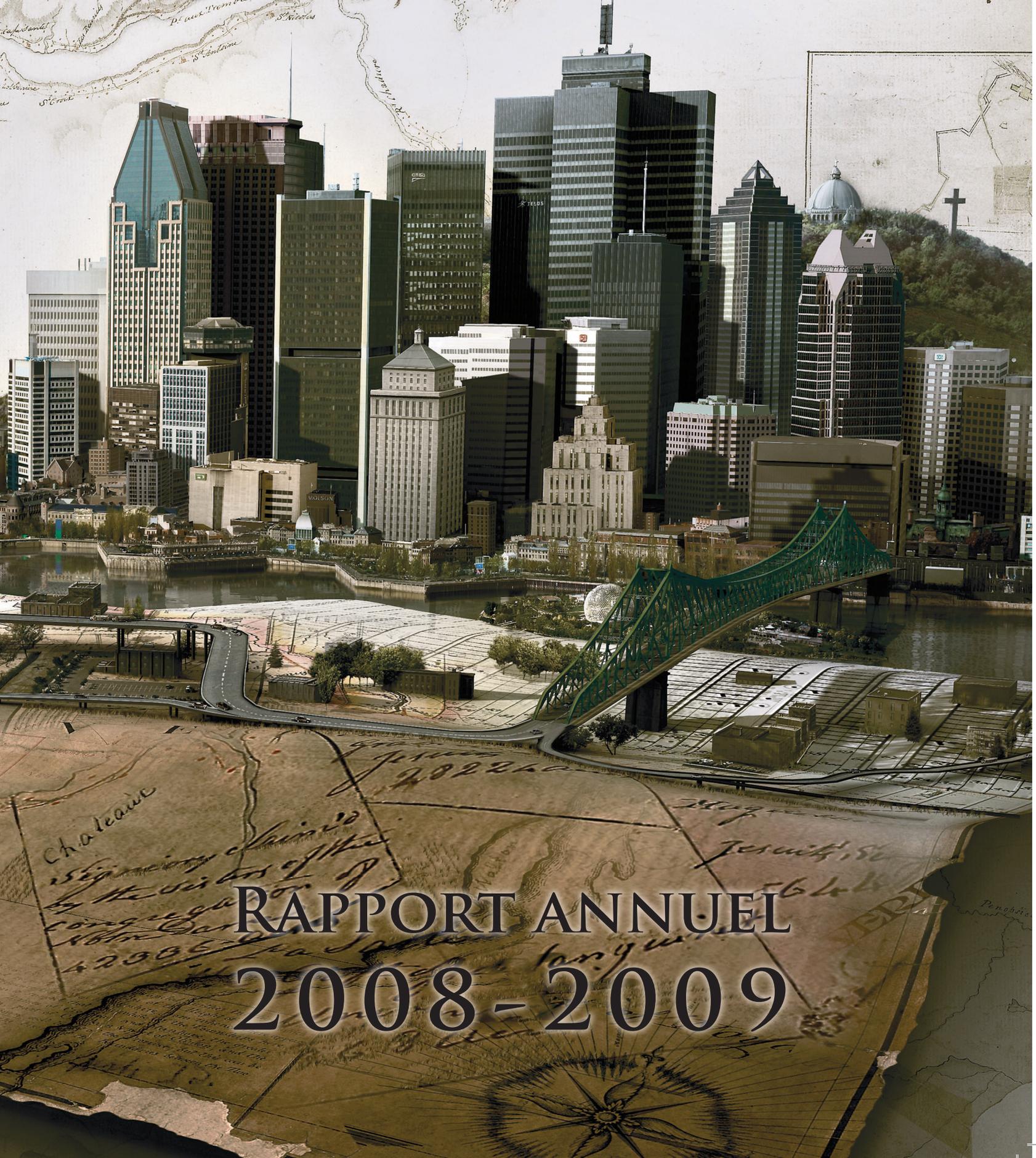


29 Oct 1790
Mills, 174



Ordre des
ARPENTEURS-GÉOMÈTRES
du Québec



RAPPORT ANNUEL
2008-2009

TABLE DES MATIÈRES

Lettres de présentation	3
Administrateurs du Conseil d'administration 2008-2009	4
Administrateurs du comité exécutif 2008-2009	4
Personnel du siège social de l'Ordre	4
Rapport du président	5
Rapport du directeur général et secrétaire :	9
Activités du Conseil d'administration	13
Activités du comité exécutif	17
Rapport du syndic	19
Comité de formation	20
Comité sur les normes d'équivalence des diplômes et de la formation	21
Comité d'assurance-responsabilité professionnelle	22
Comité de sinistres et de prévention	23
Comité d'inspection professionnelle	25
Conseil d'arbitrage des comptes	26
Comité de révision	27
Conseil de discipline	28
Comité des examinateurs	29
Comité des stages de formation professionnelle	30
Comité de la revue	31
Comité du fonds Joncas	32
Rapport des vérificateurs	33



LETTRES DE PRÉSENTATION

Monsieur Yvon Vallières

Président de l'Assemblée nationale
Gouvernement du Québec

Québec, novembre 2009

Monsieur le Président,

C'est avec plaisir que je vous présente, en votre qualité de Président de l'Assemblée nationale, le rapport annuel de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec.

Ce rapport annuel couvre la période comprise entre le 1er avril 2008 et le 31 mars 2009.

Recevez, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les plus distingués..

Kathleen Weil

Ministre de la Justice et procureure générale
Ministre responsable de l'application
des lois professionnelles

Madame Kathleen Weil

Ministre de la Justice et procureure générale
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles
Gouvernement du Québec

Québec, novembre 2009

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de Ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec.

Ce rapport annuel couvre l'exercice financier terminé le 31 mars 2009.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Jacques Patenaude, a.-g.
Président

Maître Jean-Paul Dutrisac, notaire

Président
Office des professions du Québec

Québec, novembre 2009

Monsieur le Président,

En votre qualité de Président de l'Office des professions du Québec, j'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec.

Ce rapport annuel est un compte rendu des travaux effectués pendant la période comprise entre le 1er avril 2008 et le 31 mars 2009.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments distingués.

Jacques Patenaude a.-g.
Président



LES ADMINISTRATEURS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2008-2009

Pour l'exercice 2008-2009, les administrateurs du Conseil d'administration étaient les suivants :

PRÉSIDENT :

Jacques Patenaude, a.-g.

ADMINISTRATEURS ET ADMINISTRATRICES :

Région de Québec

Christine Maltais, a.-g. (2006-06-03)¹
Pierre Tessier, a.-g. (2005-06-04)
Claude Vincent, a.-g. (2007-10-06)
Bruno Fournier, a.-g. (2008-09-20)

Région de Montréal

Jacques Patenaude, a.-g. (2006-10-20)
Benoît Péloquin, a.-g. (2007-10-06)
Jean Paquin, a.-g. (2008-09-20)
Luc Levesque, a.-g. (2005-06-04)

Région du Centre

Daniel Parent, a.-g. (2007-10-06)

Région de l'Ouest

Denis Ayotte, a.-g. (2006-08-23)

Région de l'Est

Jean-Pierre Simard, a.-g. (2008-09-20)

ADMINISTRATEUR(ES) NOMMÉ(ES) :

Céline Bélanger (2006-06-03)
Tina Célestin (2008-07-11)
Richard Gagnon (2005-10-26)

LES ADMINISTRATEURS DU COMITÉ EXÉCUTIF 2008-2009

Parmi les administrateurs et administratrices du Conseil d'administration, les personnes suivantes constituaient le comité exécutif :

M. Jacques Patenaude, a.-g., président

Mme Christine Maltais, a.-g., vice-présidente

M. Pierre Tessier, a.-g.

M. Benoît Péloquin, a.-g.

M. Richard Gagnon, administrateur nommé

LE PERSONNEL DU SECRÉTARIAT DE L'ORDRE AU 31 MARS 2009

Administration générale:

Directeur général et secrétaire :
Luc St-Pierre, a.-g.

Directrice des communications et
Secrétaire du conseil de discipline :
Nicole-Claude Berna

Inspecteur-enquêteur :
Pierre Richer, a.-g.

Technicienne en administration :
Martine Laplante

Comptable :
Christiane Hudon

Secrétaire de direction :
Francine Guay

Adjointe au directeur général :
Johanne Lemay

Secrétaire-réceptionniste :
Monique Desroches

Bureau du syndic:

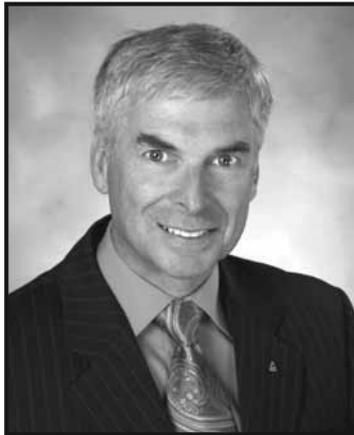
Syndic :
Réjean Gingras, a.-g.

Procureures :
Me Anik Fortin-Doyon, avocate
Me Liane Roy-Castonguay, avocate

Adjointe :
France Robitaille

¹ Date d'entrée en fonction (AAAA-MM-JJ)





JACQUES PATENAUDE, A.-G.
PRÉSIDENT DE L'ORDRE

Lors de mon entrée en fonction à La Malbaie en septembre 2008, je ne m'attendais pas à ce que mon année à la présidence soit si fertile par le fait notamment que j'eus à me pencher sur de nombreux nouveaux dossiers. Certes, il y a les dossiers de routine, mais bien épaulé par notre directeur général et secrétaire et tout le personnel de l'Ordre, il ne me fût pas nécessaire de me rendre régulièrement au siège social de l'Ordre. De nombreuses conférences téléphoniques ainsi que la magie de l'internet m'ont permis d'effectuer de façon responsable ma fonction de président et de m'éviter de nombreux, longs et coûteux déplacements à Québec. Je profite de cette occasion pour remercier très particulièrement ma vice-présidente Chrystine Maltais et notre ex-président Pierre Tessier qui à de nombreuses reprises m'ont remplacé lors de rencontres de fonction auxquelles je ne pouvais me rendre vu l'éloignement.

Il y eut également plusieurs développements dans des dossiers amorcés par mes prédécesseurs. Deux dossiers ont occupé mon temps dès mon entrée en fonction soient ceux portant sur la révision du modèle opérationnel et juridique du registre foncier (RMOJ) ainsi que celui du comité ad hoc mis sur pied par le Conseil d'administration afin de mieux comprendre les enjeux et les impacts de l'assurance titres sur la pratique de l'arpenteur-géomètre.

Pour le dossier RMOJ, de concert avec le ministère de la Justice, le MRNF¹ et la Chambre des notaires du Québec, plusieurs rencontres ont été tenues afin de faire avancer les travaux de ce comité. Son principal objectif est de

RAPPORT DU PRÉSIDENT

revoir en profondeur le mode de publicité des droits et ses premières conclusions faisait état que le Québec en vient à utiliser un système d'enregistrement de type Torrens comme nous le retrouvons ailleurs au Canada et dans plusieurs pays Anglo-Saxons. Les travaux de ce comité sont maintenant terminés et nous sommes en attente du rapport final. Une chose est certaine cependant, le système Torrens ne sera pas utilisé et nous devrions continuer d'utiliser le système actuel, lequel a fait ses preuves. Les responsables du MRNF et du MJQ² en sont venus à la conclusion que notre système était très valable et ne demandait qu'à être perfectionné. Des études menées dans d'autres pays ont en effet démontré la qualité de notre système de publicité des droits ainsi que la qualité du parc immobilier québécois.

Le comité conjoint OAGQ/CNQ³ sur l'assurance titres s'est également réuni à quelques reprises. Il appert que ce produit offert par les grandes compagnies d'assurance américaines a eu un effet de rouleau compresseur et se retrouve maintenant partout au Canada. Il est évident que l'assurance titres associée maintenant à la plupart des transactions immobilières a eu un impact économique important sur la pratique de nos confrères des autres provinces canadiennes. Ce produit tend à se substituer au certificat de localisation lequel constitue pour de nombreux arpenteurs-géomètres l'essentiel de leur pratique. L'Ordre est très conscient de l'impact de l'assurance titres sur la pratique des membres et surtout qu'elle ne peut se substituer au certificat de localisation lequel demeure le meilleur outil pour protéger le public lors d'une transaction immobilière. Tout comme la

(1) Ministère des Ressources naturelles et de la Faune

(2) Ministère de la Justice du Québec

(3) Chambre des notaires du Québec



Chambre des notaires, nous en sommes venus à la conclusion que l'Ordre n'a pas les moyens de contrer ce phénomène grandissant. Toujours dans l'intérêt de la protection du public, nous avons déposé à l'Office des professions un mémoire faisant grand état de nos préoccupations. Dans ce mémoire, l'Ordre s'est montré défavorable au projet de règlement de la Chambre des notaires actuellement à l'étude par l'Office des professions; règlement par lequel les notaires auraient l'obligation d'interférer entre les parties à la transaction.

À ce stade-ci de mon rapport, permettez-moi de vous glisser quelques mots sur un dossier inattendu auquel j'ai dû faire face durant cette année de présidence. Il s'agit du dossier opposant les sept ordres professionnels québécois en sciences appliquées et technologies à l'Ordre des technologues professionnels du Québec (OTPQ). Ce différend, initié par l'OTPQ, a suscité de nombreuses rencontres privées avec un conciliateur nommé par l'Office des professions. En bref, nous avons compris que l'OTPQ désirait que certains actes réservés aux sept ordres professionnels en cause soient dévolus aux technologues. Fort de notre titre d'officier public, du jugement Arpentech ainsi que du jugement contre la Commission de la construction du Québec (CCQ), je me suis efforcé de faire comprendre au conciliateur de l'Office que nous désirions conserver le statu quo ou encore, si l'Office nous l'impose, d'intégrer les technologues à notre Ordre dans une classe spécifique, les technologues devant toujours être supervisés par un arpenteur-géomètre. Le dossier suit son cours.

Bonne nouvelle également pour nos membres appelés à travailler sur des chantiers de construction, un jugement a finalement été rendu en notre faveur comme je l'ai souligné dans le paragraphe précédent. Par ce jugement très attendu, nos membres ne sont pas soumis à la loi R20⁴ qui exigeait que nos membres détiennent des cartes de compétence et qu'ils soient syndiqués pour travailler sur des chantiers de construction. Le jugement fut très clair : les arpenteurs-géomètres qui localisent un ouvrage par rapport à des limites de propriété ne sont pas soumis à la loi R20. J'ai donc rencontré les représentants de la CCQ et de la CSN Construction, pour discuter des impacts de ce jugement ainsi que de la manière dont il pourrait s'appliquer avec harmonie et éviter de nouveaux litiges. Ces rencontres furent fort constructives et il fut convenu que les inspecteurs de la CCQ seraient for-

més en conséquence afin que nos membres puissent œuvrer en toute quiétude sur les chantiers de construction. Nuance importante toutefois : les termes du jugement ne s'appliquent que si les arpenteurs-géomètres ou leurs aides localisent des ouvrages ou structures par rapport à des limites de propriété, tout autre travail technique demeurant assujéti aux règles édictées par la CCQ.

Dans l'optique de réduire la confusion auprès du grand public, nous avons également profité de cette occasion pour demander à la CSN Construction de cesser d'utiliser le terme « arpenteur » pour cette classe de travailleurs syndiqués. Une lettre en ce sens sera envoyée sous peu à la CCQ, ainsi qu'à la CSN Construction et à la FTQ.

Autre dossier de grande importance, j'ai été aux premières loges concernant l'arrangement de reconnaissance mutuelle (ARM) avec la France. J'ai eu à me rendre en France à deux reprises en compagnie d'une délégation de l'Ordre afin d'élaborer avec nos confrères de l'OGÉ, le contenu et les termes de notre ARM. Nous nous sommes attaqués avec sérieux à cette tâche et avons travaillé en fonction des très courts délais imposés par nos gouvernements respectifs. Nous avons été le quatrième ordre à convenir d'un ARM, le tout étant scellé le 9 juin dernier dans la ville de Nantes lors du congrès mondial « La terre et ses usages ». Rappelons qu'en octobre 2008, le premier ministre du Québec Jean Charest et le président de la République française Nicolas Sarkozy avaient signé à l'Assemblée nationale le protocole d'entente visant à reconnaître et mettre en œuvre les ARM.

D'autre part, j'ai été très actif durant cette année à faire avancer des ententes identiques avec les autres associations canadiennes d'arpenteurs-géomètres. Ces ententes sont issues du chapitre 7 sur l'accord de commerce intérieur (ACI) concernant la mobilité de la main-d'œuvre. Ces ententes devaient être conclues pour le printemps dernier, mais pour des raisons administratives, le tout n'est pas encore finalisé. À tout événement, des discussions ont eu lieu avec nos confrères de l'Ontario et nous sommes mis d'accord sur les grandes lignes de notre accord de mobilité. Mon successeur devra sans doute finaliser ces ententes lors de son terme à la présidence.

Au niveau canadien, j'ai été également très occupé. Je me suis rendu aux congrès des associations de l'Ontario,

(4) Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction



de la Colombie-Britannique et de l'Alberta laquelle fête son centenaire d'existence. En tant que représentant de l'Ordre au sein du Conseil canadien des arpenteurs-géomètres (CCAG), je me suis rendu également au congrès annuel à Calgary en Alberta. Par ces représentations, j'ai été à même de constater à quel point nos associations se ressemblent et ont les mêmes priorités et problèmes à surmonter. Une chose est certaine, nous nous devons d'être présents à ces événements, l'Ordre étant la plus grosse association au Canada, il est important que nous puissions échanger réciproquement avec les autres associations l'expertise, le savoir et les solutions à nos problèmes communs; pour n'en citer que quelques-uns : la relève, le sous-financement, la protection du public, la formation continue des membres, la pratique illégale, etc.

En tant que directeur de l'Ordre au sein du CCAG, je me suis impliqué dans la restructuration actuellement en cours. Le CCAG est actuellement en pleine réorganisation et en plus de changer d'appellation, il est à revoir sa mission. En effet, préoccupé par le futur de la profession d'arpenteur-géomètre au Canada, nous travaillons à trouver de nouvelles sources de financement et à mettre sur pied une formation harmonisée concernant les standards académiques d'admission à la profession. Sur cette lancée, l'Ordre a été fortement sollicité afin de joindre le CCEAG⁵. L'Ordre est actuellement la seule association canadienne qui n'a pas confié ses examens d'admission au CCEAG. Ce sujet a été ramené au Conseil d'administration à plusieurs reprises et nous avons convenu de conserver le statu quo. Ce dossier continue toutefois d'évoluer, les intervenants concernés auprès de l'Université Laval ainsi que notre directeur général et secrétaire étant saisis du dossier.

Revenons maintenant aux dossiers internes qui ont été les plus actifs sous ma présidence : la formation continue obligatoire, la promotion de la profession, le comité sur la ligne botanique, le comité d'inspection professionnelle, le précis de droit, le renouvellement du contrat de notre directeur général et secrétaire, l'embauche d'une nouvelle procureure et le projet de cotisation par minute.

Le projet de règlement sur la formation continue obligatoire a été adopté par le Conseil d'administration et est actuellement à l'étude à l'Office des professions. Son entrée en vigueur pourrait se faire sous le terme de

notre futur président. Le comité sur la promotion de la profession a été très actif cette année, tenant de très nombreuses réunions. Il a été présidé par Pierre Tessier et ils n'ont pas ménagé leurs efforts afin de remplir la mission que je leur avais confiée et qui me tenait fortement à cœur. Merci à tous les membres de ce comité : Annick Jaton, Éric Bélanger, Claude Levasseur, Pierre Lussier, Vincent McCormack et Francis Scully. Avec un budget limité, vous serez à même de voir l'immense travail accompli pour la réalisation du nouveau site web de l'Ordre.

Un autre comité ad hoc, celui sur la ligne botanique, vous dévoilera également aujourd'hui son rapport. Nous déciderons par la suite quelle orientation comptera prendre l'Ordre. Il est donc souhaitable que dans les mois à venir, le Conseil d'administration se penche sur un règlement par lequel nos membres auront à suivre des cours en vue d'obtenir une accréditation. Cette accréditation permettra aux arpenteurs-géomètres d'être reconnus en tant que professionnel compétent aux fins de délimiter la ligne botanique. En vertu de nombreux règlements d'urbanisme, cette compétence est actuellement dévolue aux biologistes alors qu'en matière de délimitation, cette tâche devrait être également du ressort de l'arpenteur-géomètre.

Quant au précis de droit, le dossier va bon train, deux professionnels de recherche, supervisés par notre confrère Marc Gervais, ont été embauchés et sont, je crois, déjà à l'œuvre. Nous avons également renouvelé pour un terme de trois ans le contrat de travail de M. Luc St-Pierre et avons également procédé à l'embauche d'une nouvelle procureure, Me Sophie Vézina. Cette dernière aura pour tâche, entre autres, d'assister le Conseil d'administration en matière d'avis juridiques ainsi que d'assister le syndic. Nous espérons grandement que par cette embauche, nous réduirons passablement les coûts de procureurs à l'externe.

En compagnie de l'inspecteur-enquêteur Pierre Richer, j'ai également rencontré le comité d'inspection professionnelle présidé par M. Gilles Vanasse. Nous avons discuté de son fonctionnement, de l'atteinte de ses objectifs et de ses budgets que nous aimerions voir augmenter. Il fût également discuté du nouveau règlement sur l'inspection professionnelle dont ils aimeraient la mise en œuvre dans les meilleurs délais possibles. Je tiens à féliciter ce comité pour son excellent

(5) Conseil canadien des examinateurs pour les arpenteurs-géomètres





travail et la dévotion qu'ils vouent à notre profession, ce dans le meilleur intérêt de la protection du public.

Finalement, le projet de cotisation par minute demeurera sans doute cette année le dossier ayant suscité le plus d'échanges et de passions. Soyez assurés que le Conseil d'administration a mis tout en œuvre pour que le maximum d'information soit véhiculé aux membres. Nous avons tenu en avril dernier une assemblée générale spéciale à Saint-Hyacinthe. Tous ont pu s'exprimer dans le respect et la confraternité. Nous avons agi avec la plus grande transparence possible et avons été à l'écoute de tous les commentaires reçus; qu'ils soient favorables ou non. C'est dans un souci d'équité entre les membres que nous avons défini les modalités de mise en application. Il est certain que ce mode de cotisation ne fera pas que des heureux; il fera aussi certains malheureux, mais une fois bien rodée, je suis convaincu que tous en retireront des dividendes. Nous sommes dans une démocratie et tous devront avoir à l'esprit que c'est l'avenir et la promotion de notre profession, l'assurance d'avoir une relève et notre mandat de protection du public qui priment sur tout. L'année 2010-2011 sera une année charnière dans la mise en œuvre de ce nouveau mode de cotisation. N'étant pas établi par règlement, il nous sera facile de l'adapter annuellement à nos besoins de manière à ce que tous y trouvent leur compte. Je termine en affirmant que refuser ce mode de cotisation lors de l'assemblée

générale nous fera faire un énorme pas en arrière. Dans une société ou beaucoup de valeurs basculent, comment ferons-nous pour accomplir notre mission d'ordre professionnel et conserver la place enviée que nous nous sommes taillés depuis 127 ans ?

En terminant, un simple mot que me vient du plus profond du cœur pour remercier tous les administrateurs pour leur soutien indéfectible et la très grande qualité des échanges lors des rencontres du Conseil d'administration et du comité exécutif. Je remercie également de la même façon tous ceux qui de près ou de loin ont travaillé aux divers comités permanents et ad hoc de l'Ordre ainsi que tous les employés de l'Ordre pour leur grand dévouement.





LUC ST-PIERRE, A.-G.
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
SECRÉTAIRE DE L'ORDRE

Élections au Conseil d'administration

À titre de secrétaire de l'Ordre, j'avais cette année la responsabilité de combler deux (2) postes vacants selon la procédure prévue au *Règlement sur les élections au Bureau de l'Ordre*. Les régions visées par lesdites élections étaient la région de Montréal et la région de Québec.

Le 2 mars 2009, j'ai transmis à chacun des membres des régions visées un avis indiquant les conditions requises pour être candidat, un bulletin de présentation et la date limite de réception des bulletins de présentation fixée au 1er avril 2009 à 17 heures.

Pour la région de Montréal, l'administrateur sortant était M. Luc Levesque, a. g. M. Levesque n'a pas sollicité un nouveau mandat. À la clôture du scrutin, nous n'avions reçu qu'une seule candidature pour combler ce poste, soit celle de Mme Mylène Corbeil, a.-g., de Montréal, qui a été déclarée élue sans opposition.

Pour la région de Québec, l'administrateur sortant était M. Pierre Tessier, a. g. M. Tessier a sollicité un nouveau mandat. À la clôture du scrutin, les candidats à son poste étaient M. Pierre Tessier, a.-g., de Saint-Nicolas et M. Yvon Sanfaçon, a.-g., de Saint-Augustin-de-Desmaures.

Le 14 avril 2009, j'ai fait parvenir à chacun des membres de la région de Québec ayant droit de vote, un bulletin de vote, l'information requise sur les candidats ainsi que les instructions sur la façon de voter en indiquant que la clôture du scrutin était fixée au 1er mai 2009 à 17 heures.

RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE

Le dépouillement du vote a eu lieu le lundi 4 mai 2009 à 19 h 30. Les scrutateurs nommés par le Conseil d'administration, MM. Richard Carrier, a. g., Michel Bédard, a.-g., et Francis Roy, a.-g., étaient présents. Les candidats avaient été invités à assister au dépouillement du vote. Ils ne se sont pas présentés.

Lors du dépouillement, une enveloppe extérieure et une enveloppe intérieure ont été rejetées. Aucun bulletin de vote n'a été rejeté. Deux cent huit (208) bulletins valides ont été reçus sur une possibilité de trois cent neuf (309), soit une participation de 67 %. Les votes se sont partagés de la façon suivante : cinquante-six (56) votes pour M. Yvon Sanfaçon, a.-g., et cent cinquante-deux (152) votes pour M. Pierre Tessier, a. g., qui a été déclaré élu.

Élections du président de l'Ordre et des membres du comité exécutif

Élu le 4 juin 2008 par suffrage des administrateurs élus, le président, M. Jacques Patenaude, a. g., a débuté son mandat d'un an le 20 septembre 2008 lors de la première réunion du Conseil d'administration tenue après l'assemblée générale annuelle, le même jour que celle-ci. L'élection des membres du comité exécutif se tenait à la même occasion.



Activités de formation continue

Au cours des mois de janvier, février, mars et avril 2009, l'Ordre a tenu deux activités de formation continue.

La première activité, tenue conjointement avec la Chambre des notaires du Québec, a eu lieu dans cinq municipalités du Québec, soit, Carleton, Montmagny, Sorel, Salaberry-de-Valleyfield et Sainte-Adèle.

La seconde activité s'est tenue dans cinq localités différentes, à savoir, Gatineau, Montréal, Drummondville, Rimouski et Québec où cette activité a eu lieu à deux reprises.

Le tableau suivant fournit plus de détails quant à ces activités.

FORMATION CONTINUE 2009	LIEU	DURÉE	PARTICIPANTS
Atelier de formation sur la pratique professionnelle CDNQ / OAGQ dans le contexte du cadastre du Québec	Carleton	6 h	5
	Montmagny	6 h	15
	Sorel	6 h	13
	Salaberry-de-Valleyfield	6 h	13
	Sainte-Adèle	6 h	20
Développements récents en droit foncier	Drummondville	6 h	75
	Montréal	6 h	129
	Gatineau	6 h	58
	Québec	6 h	150
	Rimouski	6 h	33
	Québec	6 h	146

L'Ordre souhaite rendre les activités de formation continue obligatoire pour tous ses membres. Un projet de «*Règlement sur la formation continue obligatoire des membres de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec*» est actuellement à l'étude à l'Office des professions.

Activités relatives à l'exercice illégal de la profession

Sur la base d'informations et de documents démontrant que des individus exerçaient des activités professionnelles exclusives aux arpenteurs-géomètres, l'Ordre a entrepris quatorze enquêtes. L'une de celles-ci devait conduire à une poursuite pénale.

Des poursuites pénales intentées par l'Ordre au cours des dernières années, un jugement fut rendu au cours de l'exercice financier 2008-2009. Ce jugement déclare l'intimé coupable. Le montant total de l'amende imposée fut de 1 500 \$.

Tableau des membres et autres renseignements

Au 31 mars 2009, l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec comptait 986 membres, soit 891 hommes et 95 femmes, répartis selon les classes suivantes :

432	Propriétaires, actionnaires au sens du <i>Règlement sur l'exercice de la profession d'arpenteur-géomètre en société</i> ou associé(es) d'une firme d'arpentage ou de géomatique
434	Salariés(es)
10	Enseignants(es) ou professeurs(es)
80	Membres retraités
30	Membres honoraires



De ce nombre, ceux qui possèdent un statut particulier :

2	Étudiants(es)
6	Congé parental
15	Inactifs, hors Québec

Le nombre de membres inscrit au Tableau exerçant au sein d'une société par actions est de 152 alors que le nombre de ceux exerçant en sencl est de 14.

La répartition des permis :

969	Arpenteurs(es)-géomètres
17	Géomètres

La répartition régionale au 31 mars 2009 était la suivante

Québec (03)	244
Montréal (06)	125
Montérégie (16)	123
Laurentides (15)	71
Chaudière-Appalaches (12)	62
Lanaudière (14)	52
Saguenay/Lac-St-Jean (02)	39
Estrie (05)	38
Outaouais (07)	36
Bas Saint-Laurent (01)	34
Mauricie (04)	31
Laval (13)	29
Hors du Québec (98 et 99)	26
Centre du Québec (17)	23
Abitibi-Témiscamingue (08)	20
Gaspésie/Iles-de-la-Madeleine (11)	16
Côte-Nord (09)	15
Nord-du-Québec (10)	2

Au cours de l'année, l'effectif a évolué comme suit :

Membres au 31 mars 2008	980
Décès	(3)
Démissions	(10)
Radiations	(2)
Non-réinscriptions	(14)
Nouveaux membres	
• permis	25
• permis restrictif de géomètre	4
Réinscriptions	6
Total :	986

L'Ordre a reçu vingt-neuf (29) demandes de permis fondées sur la détention d'un diplôme déterminé en application du premier alinéa de l'article 184 du *Code des professions*.

L'Ordre n'a reçu aucune demande de permis temporaires, de permis restrictifs temporaires ou de permis spéciaux. Aucun permis résultant d'une reconnaissance d'une équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec ou d'une reconnaissance de la formation d'une personne qui ne détient pas un diplôme requis n'a été délivré.

La cotisation régulière de l'Ordre pour la période du 1er avril 2008 au 31 mars 2009 était de :

2 100,00 \$	Propriétaire, actionnaire au sens du <i>Règlement sur l'exercice de la profession d'arpenteur-géomètre en société</i> ou associé(e) d'une firme d'arpentage ou de géomatique
1 050,00 \$	Salarié(e)
350,00 \$	Enseignant(e) ou professeur(e)
175,00 \$	Retraité
350,00 \$	Statut particulier (étudiant, congé parental, inactif hors Québec)

payable en deux (2) versements, le 1er avril 2008 et le 1er août 2008.



RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE

Les frais exigibles d'un candidat à l'exercice de la profession :

	Montant
Reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré hors du Québec	750,00 \$
Reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec	750,00 \$
Reconnaissance de l'équivalence des autres conditions et modalités satisfaites hors du Québec	750,00 \$
Délivrance d'un permis temporaire	75,00 \$
Délivrance d'un permis restrictif temporaire	75,00 \$
Délivrance d'un permis spécial	75,00 \$
Délivrance d'un permis fondée sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme	75,00 \$
Délivrance d'un permis fondée sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation	75,00 \$
Délivrance d'un permis fondée sur la détention d'une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec	75,00 \$

L'immatriculation

Dossiers actifs au 31 mars 2008	81
Dossiers ouverts	27
Dossiers fermés - inscription au Tableau	(29)
Dossiers actifs au 31 mars 2009	79



RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE

R

Rapport d'activités du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est chargé de l'administration générale des affaires de l'Ordre et de veiller à l'application des dispositions du *Code des professions*, de la *Loi* constituant l'Ordre et des règlements adoptés conformément audit code ou à ladite loi. Il exerce tous les droits, pouvoirs et prérogatives de l'Ordre, sauf ceux qui sont du ressort des membres de l'Ordre réunis en assemblée générale.

Au cours de l'exercice 2008-2009, le Conseil d'administration de l'Ordre a tenu sept (7) réunions ordinaires et deux (2) réunions extraordinaires. Cent soixante-cinq (165) résolutions ont été adoptées dont les principales ont été publiées dans les différents numéros du bulletin *La Source*.

Au cours du dernier exercice, deux recommandations ont été soumises au Conseil d'administration par le comité d'inspection professionnelle concernant l'imposition de suivre des cours de perfectionnement.

Voici la liste des principales résolutions adoptées par le Conseil d'administration :

- Justifier l'importance du *Règlement sur la norme de pratique relative à la délimitation du domaine hydrique* auprès de l'Office des professions et solliciter la collaboration d'un professeur du Département des sciences géomatiques de l'Université Laval pour collaborer à la rédaction de ces justifications.
- Approuver les tarifs révisés du «Guide abrégé des tarifs suggérés pour des services professionnels d'arpentage rendus selon le barème général – avril 2008».
- Adopter, avec les quelques modifications requises, les questions de l'examen d'admission, volet scientifique, relatives à la session de mai 2008 donnant accès au permis d'arpenteur-géomètre.
- Adopter, avec les quelques modifications requises, les questions de l'examen d'admission, volet foncier, relatives à la session de mai 2008 donnant accès au permis d'arpenteur-géomètre.
- Fixer au lundi 9 juin 2008 la date de la séance de consultation du corrigé de l'examen écrit tenu en mai 2008.

- Informer monsieur Jean-Claude Tétrault que l'Ordre n'envisage pas se joindre au Conseil canadien des examinateurs pour les arpenteurs-géomètres (C.C.E.A.G.).

- Profiter de la prochaine assemblée générale annuelle prévue en septembre pour recommander aux membres d'approuver une cotisation annuelle supplémentaire pour les trois prochaines années, laquelle permettra de financer les coûts du projet de réalisation d'une version actualisée du « Précis de droit de l'arpentage au Québec » estimés à 300 000 \$.

- Approuver les résultats de la session d'examens de l'Ordre des 20, 21 et 22 mai 2008.

- Fixer la cotisation annuelle des membres de l'Ordre, pour l'exercice 2009-2010, de la façon suivante :

- 2200,00 \$ pour un membre propriétaire, actionnaire au sens du *Règlement sur l'exercice de la profession d'arpenteur-géomètre en société* ou associé d'une firme d'arpentage ou de géomatique;
- 1100,00 \$ pour un membre salarié;
- 360,00 \$ pour un membre enseignant;
- 360,00 \$ pour un membre inactif hors Québec et
- 180,00 \$ pour un membre retraité;

toute cotisation devant être acquittée soit en un seul versement le 1er avril 2009, soit en deux (2) versements dont le premier chèque sera daté du 1er avril 2009 et le deuxième chèque qui l'accompagnera sera daté du 1er août 2009.

- Donner un accord de principe aux recommandations formulées par le comité ad hoc sur la cotisation par minute; présenter lesdites recommandations lors de la prochaine assemblée générale annuelle prévue le 20 septembre 2008; proposer à l'assemblée générale de mettre en place la cotisation par minute à compter de l'exercice financier 2010-2011 sur la base du nombre de minutes réalisées au cours de l'année 2009.

- Recommander à l'assemblée générale d'approuver la cotisation supplémentaire des membres actifs de l'Ordre à 100,00 \$ pour financer le programme de formation continue pour l'exercice 2009-2010.

- Recommander à l'assemblée générale de septembre 2008 d'approuver une cotisation supplémentaire au



RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE

(Rapport d'activités du Conseil d'administration)

montant de 125 \$ pour les exercices financiers 2009-2010, 2010-2011, 2011-2012, afin de financer le projet de réalisation d'une version actualisée du « Précis de droit de l'arpentage au Québec », ladite cotisation étant payable par tous les membres de l'Ordre à l'exception de ceux inscrits au Tableau sous la classe « Retraité » ou « Honoraire » pendant la période des exercices financiers au cours desquels ladite cotisation doit être acquittée; le premier paiement de 125 \$ devant être acquitté au plus tard le 1er avril 2009, le deuxième paiement devant être acquitté au plus tard le 1er avril 2010 et le dernier paiement devant être acquitté au plus tard le 1er avril 2011.

- Confirmer que la classe « Membre œuvrant à son compte ou en tant qu'associé, propriétaire ou actionnaire d'une société » inclut également tous les membres de l'Ordre qui sont actionnaires d'une société par actions ou détenteurs de parts sociales d'une société en nom collectif à responsabilité limitée au sens du *Règlement sur l'exercice de la profession d'arpenteur-géomètre en société et selon l'une ou l'autre des modalités prévue audit règlement*.

- Nommer monsieur Jacques Patenaude à titre de représentant de l'Ordre au Conseil canadien des arpenteurs-géomètres.

- Nommer messieurs Raymond Houde, a.-g., et monsieur J. Hugh O'Donnell pour agir à titre de représentants de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec au sein du comité « Initiative nationale sur l'avenir de la profession » du Conseil canadien des arpenteurs-géomètres (CCAG).

- Déléguer l'administrateur Pierre Tessier pour représenter l'Ordre au congrès de l'Ordre des géomètres-experts en septembre prochain.

- Allouer un budget n'excédant pas 2 000 \$ pour la participation de l'Ordre à la 13^e édition du Salon Formation Carrière.

- Adhérer au protocole d'entente proposé aux ordres par le Directeur de l'état civil en matière de répondant.

- Autoriser le président de l'Ordre à signer, au nom de l'Ordre, le « Protocole d'accord sectoriel valant arrangement de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles » lors de la cérémonie protocolaire prévue à cet effet le 17 octobre prochain.

- Suspendre les travaux actuellement en cours pour le projet de *Règlement sur les autres conditions et modalités de délivrance de permis de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec*.

- Former un comité ad hoc pour réaliser la demande du comité de la formation à l'effet de définir formellement les compétences requises pour devenir un arpenteur-géomètre apte à exercer adéquatement la profession et préciser les critères requis pour l'obtention du permis restrictif de géomètre, ledit comité étant constitué des administrateurs Pierre Tessier, Richard Gagnon, Céline Bélanger, Luc Levesque et Denis Ayotte.

- Approuver le projet de règlement modifiant le *Règlement sur le greffe des membres de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec*, tel que soumis aux membres le 16 octobre 2008.

- Approuver le projet de règlement modifiant le *Règlement sur la tenue d'une étude de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec*, tel que soumis aux membres le 16 octobre 2008.

- Approuver le contenu du texte préparé par M. Gervais afin de recruter ledit(ladite) professionnel(le) de recherche pour le projet de mise à jour du Précis de droit de l'arpentage au Québec et d'autoriser le directeur général et secrétaire à diffuser celui-ci auprès des membres de l'Ordre.

- Que le programme de formation continue 2008 – 2009 sera constitué des cours suivants : Ateliers de formation sur la pratique professionnelle des notaires et des arpenteurs-géomètres dans le contexte du cadastre du Québec; Développements récents en droit foncier.

- Suspendre les travaux visant à constituer un Fonds d'assurance responsabilité professionnelle et d'aviser l'Autorité des marchés financiers que l'Ordre retire sa requête de créer un tel Fonds.

- Remercier les membres du Conseil d'administration dudit Fonds pour le temps qu'ils ont consacré au projet et la rigueur et le professionnalisme dont ils ont fait preuve pendant leur mandat.

- Fixer la prochaine session du volet écrit de l'examen d'admission à la profession les 26 et 27 mai



RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE

(Rapport d'activités du Conseil d'administration)

2009 dans la salle 1160 du pavillon Abitibi-Price de l'Université Laval et de fixer la prochaine session du volet oral dudit examen le 28 mai 2009 à l'Hôtel des Gouverneurs situé au 3030, boulevard Laurier, Québec, dans les salles Verendry, Gouverneur 1, Denonville et Jonquière.

• Confirmer à l'Ordre des géomètres-experts que les conditions suivantes, dans le but d'en arriver à un accord sur la mobilité de la main-d'œuvre, sont acceptées par l'Ordre :

1. Faire examiner les demandes des candidats par une commission de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles (calquée sur le modèle de la commission chargée des demandes de reconnaissance de qualification des ressortissants européens) chargée de moduler la durée du stage d'adaptation dans la limite de 12 mois au plus.

2. Exiger des candidats, de manière cumulative, qu'ils soient régulièrement inscrits à l'Ordre des géomètres-experts français ou à l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec et qu'ils justifient d'un diplôme national, conformément aux dispositions contenues dans l'entente-cadre.

• Constituer un comité ad hoc qui aura pour mandat d'assister le président et le directeur général et secrétaire et d'agir comme comité « critique » pour bien analyser les décisions prises par le Conseil intérimaire du CAPS/AGPC, ledit comité étant constitué des administrateurs Daniel Parent et Bruno Fournier.

• Rescinder la résolution B-00-07648 et d'établir que tout jeune arpenteur-géomètre qui est embauché à titre de salarié soit exempté du paiement de la prime d'assurance-responsabilité professionnelle du régime collectif de l'Ordre durant les deux termes et demi qui suivent la date de son éligibilité au permis, à la condition qu'il ne signe aucun document en minute.

• Tenir une assemblée générale spéciale des membres de l'Ordre, tel que le permet l'article 106 du *Code des professions*, afin de soumettre à l'approbation des membres présents la proposition suivante :

CONSIDÉRANT la nécessité pour l'Ordre de disposer des ressources financières appropriées afin de rencontrer ses obligations en matière de protection du public;

CONSIDÉRANT le projet de cotisation par minute élaboré au cours des dernières années et présenté aux membres de l'Ordre par l'entremise de divers articles parus dans la revue *Géomatique* et le bulletin *La Source*, lors d'une tournée régionale et lors des assemblées générales annuelles du 5 octobre 2007 et du 20 septembre 2008;

CONSIDÉRANT l'appui donné par les membres, réunis lors de ladite assemblée générale annuelle tenue le 5 octobre 2007, au principe d'une cotisation dont une partie sera liée au nombre de minutes signées au cours d'une période donnée;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable présentée au Conseil d'administration, lors de sa réunion du 12 février 2009, par le comité ad hoc constitué pour analyser la faisabilité dudit projet de cotisation par minute;

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU, par les membres réunis en assemblée générale spéciale, d'approuver les modalités suivantes du principe de cotisation par minute :

- À compter de l'exercice financier 2010-2011, une cotisation annuelle calculée sur la base d'un montant fixe et d'un montant variable, établi en fonction du nombre de minutes signées au cours d'une période donnée, sera facturée aux membres de l'Ordre tenus d'adhérer au régime collectif d'assurance-responsabilité professionnelle, conformément à l'article 2 du *Règlement sur l'assurance-responsabilité de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec*;

- Pour chaque classe de membres, le montant fixe servant au calcul de la cotisation 2010-2011 sera 85 % des montants prévus pour chaque classe de membres de la cotisation 2009-2010;

- Le montant variable qui servira au calcul de la cotisation annuelle est fixé à 5 \$ par minute signée au cours de la période donnée, à l'exception des minutes de rénovation cadastrale, comprenant plus de 500 lots rénovés, fixé à 1 500\$ par minute signée pendant la même période, les mandats considérés étant ceux inclus dans les contrats signés après le 1er juin 2009.



RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE

(Rapport d'activités du Conseil d'administration)

- Aux fins du calcul de la cotisation annuelle 2010-2011, la « période donnée » est fixée du 1^{er} juin 2009 au 31 décembre 2009. Pour le calcul des cotisations des exercices financiers subséquents, cette période s'échelonne du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année précédant le début de l'exercice financier sur lequel la cotisation est à verser.
- Informer le doyen de la faculté que l'Ordre donne son appui au nouveau nom proposé soit Faculté de foresterie, géographie et géomatique.
- Approuver les tarifs révisés du « Guide abrégé des tarifs suggérés pour des services professionnels d'arpentage rendus selon le barème général – février 2009 ».
- Fixer à 160,00 \$ les honoraires minimums pour l'émission d'une copie conforme d'un document minuté.
- Écrire de nouveau à Hydro-Québec afin de dénoncer le fait que des plans, croquis et descriptions de territoire sont préparés par des techniciens à son emploi, alors que lesdits documents doivent être préparés par des arpenteurs-géomètres et qu'Hydro-Québec s'était engagé vis-à-vis l'Ordre à remédier à la situation.



RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE

Rapport d'activités du comité exécutif

Le comité exécutif de l'Ordre, qui est composé de cinq (5) membres élus à chaque année parmi les quatorze (14) membres du Conseil d'administration, s'occupe de l'administration courante des affaires de l'Ordre et exerce les pouvoirs que le Conseil d'administration lui a délégués spécifiquement telles la gestion du personnel du siège social, l'approbation des stages recommandés par le comité des stages, l'émission des cartes de stagiaires, la désignation de juges en discipline parmi ceux déjà nommés par le Conseil d'administration et l'approbation des différents statuts particuliers.

Sa principale préoccupation est de surveiller étroitement la situation financière de l'Ordre et de voir au respect des différents budgets de fonctionnement.

Au cours de l'exercice 2008-2009, le comité exécutif a tenu neuf (9) réunions ordinaires. Cent trente (130) résolutions ont été adoptées dont plusieurs ont été transmises au Conseil d'administration. Les principales ont aussi été publiées dans le bulletin La Source.

Voici la liste des principales résolutions adoptées par le comité exécutif :

- Majorer à 0,42 \$ / kilomètre le remboursement par l'Ordre des frais de déplacement, pour l'usage d'un véhicule personnel, réclamés par un administrateur, un membre de comité, un employé de l'Ordre ou toute autre personne mandatée par l'Ordre et de fixer à 0,15 \$ additionnel / kilomètre / passager le remboursement pour le co-voiturage.
- Contribuer financièrement à l'activité « Journée d'intégration en géomatique », qui se déroulera à l'automne 2008, organisée par des étudiants du Département des sciences géomatiques de l'Université Laval pour un montant de 250 \$.
- Recommander au Conseil d'administration d'approuver le budget prévisionnel 2009-2010 prévoyant des revenus de 1 717 217 \$, dont 1 442 467 \$ provenant des cotisations, des dépenses de 1 654 294 \$ pour un surplus des revenus sur les dépenses de 62 923 \$.
- Recommander au Conseil d'administration de fixer à 100 \$ la cotisation supplémentaire des membres actifs de l'Ordre pour financer le programme de formation continue 2009-2010.
- Attribuer un montant de 2 000 \$ en guise de contribution aux frais de transport et d'hébergement à l'équipe de madame Parent qui représentera l'Ordre à Paris en septembre prochain.
- Allouer un budget n'excédant pas 2 000 \$ pour la participation de l'Ordre au Salon immobilier 2009 qui se tiendra du 23 au 25 janvier au Centre de foires de Québec.
- Allouer un budget n'excédant pas 2 000 \$ pour la participation de l'Ordre à la 14e édition du Salon éducation emploi de Québec.
- Allouer un budget n'excédant pas 2 000 \$ pour la participation de l'Ordre au Salon de l'immobilier et de la copropriété qui se déroulera à Montréal du 7 au 9 novembre 2008.
- Mandater monsieur Marc Gervais, a.-g., Ph.D., professeur au Département des sciences géomatiques de l'Université Laval, pour collaborer à la rédaction des commentaires de l'Ordre au sujet du rapport de conception administrative du projet RMOJ, le tout pour des honoraires professionnels de 3 000 \$.
- Accorder une contribution financière de 500,00 \$ à l'Association Géomatique Projets Sans Frontières pour son projet au Bénin.
- Participer à la campagne publicitaire provinciale proposée à l'ensemble des ordres professionnels par la firme Jacques Boisvert Communications Inc., en investissant dans les trois forfaits proposés à savoir :
 - Le forfait 1 : achat d'une demi-page de publicité dans la revue Affaires Plus au coût de 6 590 \$ (4 couleurs);
 - Le forfait 2 : achat d'une page de publicité incluant un reportage au coût de 6 900 \$;
 - Le forfait 3 : achat de temps d'antenne sur le réseau RDI et production d'un message télévisuel de 60 secondes pour une diffusion à 185 occasions au coût de 35 000 \$.



RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE

(Rapport d'activités du comité exécutif)

- Que le directeur général et secrétaire accompagne le vice-président à la prochaine assemblée annuelle du C.C.A.G. prévue du 6 au 8 septembre 2008 à Winnipeg, ses dépenses de transport et d'hébergement étant assumées par l'Ordre.
- Accorder une commandite de 500,00 \$ à l'Association canadienne des sciences géomatiques - section Champlain, à titre de partenariat Argent, en contrepartie d'une visibilité de l'Ordre lors de l'événement « Soirée Champlain - Le 5 à 7 automnal de la géomatique ».
- Financer la campagne de promotion de la profession diffusée sur le réseau de l'information (RDI) de Radio-Canada à même le montant rendu disponible à l'Ordre par la Corporation de services des arpenteurs-géomètres du Québec.
- Augmenter le budget 2008-2009 et 2009-2010 du comité d'inspection professionnelle d'une somme n'excédant pas 25 000 \$ annuellement, si nécessaire, et de réviser à la hausse les prévisions budgétaires dudit comité pour l'exercice 2010-2011.
- Aviser le Conseil canadien des arpenteurs-géomètres que l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec est d'accord avec le nom proposé, « Association canadienne des géomètres professionnels (ACGP) » en français et « Canadian Association of Professional Surveyors (CAPS) » en anglais.
- Adopter le projet de lettre « Message à tous les arpenteurs-géomètres exerçant dans la municipalité de Shawinigan » tel que modifié et de transmettre ledit message aux membres de l'Ordre.
- Déléguer Mme Marie Parent, arpenteure-géomètre, pour représenter l'Ordre au congrès de la Chambre nationale des experts en copropriété.
- Donner son appui à la démarche du Cégep de Limoilou relatif à la formation d'un groupe d'adultes en géomatique, option géodésie.
- Nommer messieurs Richard Carrier, a.-g., Michel Bédard, a.-g. et Francis Roy, a.-g., à titre de scrutateurs lors du dépouillement des votes qui se tiendra au siège social de l'Ordre le lundi 4 mai 2009 dans le cadre des élections des administrateurs pour l'année 2009-2010.
- Fixer la date de l'assemblée générale annuelle au samedi 26 septembre 2009 au Fairmont Tremblant du Mont-Tremblant.
- Maintenir à 150,00 \$ par assuré les frais administratifs relatifs à la gestion de la prime personnalisée pour l'exercice financier 2009 - 2010.
- Autoriser le directeur général et secrétaire à prendre les mesures nécessaires afin de recruter un procureur interne d'expérience dans les plus brefs délais.
- Participer à l'assemblée générale annuelle de la Fédération des géomètres francophones prévue à Prague les 8 et 9 octobre 2009 en y déléguant des représentants.
- Contribuer pour un montant de 500,00 \$ au financement du bal des finissants, promotion 2005-2009 en sciences géomatiques, en contrepartie :
 - d'une page de publicité dans l'album de finissants;
 - d'une publicité sur grand écran pendant toute la soirée du bal des finissants;
 - d'une publicité sur le site Internet de l'Association des étudiants en géomatique;
 - de l'opportunité par le président de l'Ordre, lors du bal des finissants, d'adresser la parole aux participants.
- Contribuer financièrement à l'activité « Journée d'intégration en géomatique », qui se déroulera à l'automne 2009, organisée par des étudiants du Département des sciences géomatiques de l'Université Laval pour un montant de 250 \$.

Luc St-Pierre, a.-g.
Directeur général et secrétaire de l'Ordre





RÉJEAN GINGRAS, A.-G.
SYNDIC DE L'ORDRE

RAPPORT DU SYNDIC

En ma qualité de syndic de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec, je vous présente le rapport des activités du bureau du syndic pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars 2009.

Le rôle du syndic de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec est de faire enquête sur les infractions commises par un arpenteur-géomètre au *Code des professions*, à la *Loi sur les arpenteurs-géomètres* ou aux règlements de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec. Les demandes d'enquête proviennent pour la plupart du public. Elles peuvent provenir également des membres de l'Ordre, du comité d'inspection professionnelle, du Conseil d'administration ou du comité exécutif. Le syndic peut également effectuer une enquête suite à des informations.

La conciliation des comptes

Il y a eu cette année quarante et une (41) demandes écrites de conciliation de comptes auprès du syndic de l'Ordre.

Sur les quarante et un (41) dossiers ouverts, sept (7) ont été fermés après la conciliation du syndic. Un dossier était toujours ouvert au 31 mars.

Trente-trois (33) dossiers ont été acheminés au secrétaire de l'Ordre.

Le nombre de demandes d'enquête

Il y a eu pour la période du 1er avril 2008 au 31 mars 2009 cent cinquante-deux (152) demandes écrites relatives à cent (100) membres de l'Ordre. Trois (3) dossiers furent réglés par la conciliation du syndic. À la fin de l'exercice financier, cent quatre-vingt-trois (183) dossiers demeuraient ouverts dont quatre-vingt-douze (92) de l'année en cours.

Les plaintes déposées devant le conseil de discipline

Le syndic et ses adjoints ont déposé dix-sept (17) plaintes devant le conseil de discipline. Vingt-et-un (21) dossiers ont fait l'objet d'une décision de ne pas porter plainte.





LUC ST-PIERRE, A.-G.
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
SECRÉTAIRE DE L'ORDRE

RAPPORT DU COMITÉ DE FORMATION

Le mandat

Constitué en vertu des dispositions du *Règlement sur le comité de formation des arpenteurs-géomètres*, le comité, qui est consultatif, a pour mandat d'examiner les questions relatives à la qualité de la formation des arpenteurs-géomètres.

Le comité est composé de cinq membres soit deux représentants de l'Ordre, deux représentants de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec et un représentant du ministre de l'Éducation. Le comité a pour fonctions :

- de revoir à chaque année la situation relative à la qualité de la formation et, le cas échéant, faire rapport de ses constatations au Conseil d'administration;
- de donner son avis au Conseil d'administration, en regard de la qualité de la formation.

Les membres

- M. Pierre Tessier, représentant de l'O.A.G.Q.
- M. Yvon Sanfaçon, représentant de l'O.A.G.Q.
- M. Francis Roy, Université Laval, représentant de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec
- Mme Annick Jatton, Université Laval, représentante de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec
- M. Gérard Carrier, représentant du ministère de l'Éducation
- M. Luc St-Pierre, secrétaire du comité (O.A.G.Q.)

Les activités

Au cours de l'exercice 2008-2009, le comité de la formation a tenu une seule réunion. À l'occasion de celle-ci, il fut discuté du nouveau comité, que le Conseil d'administration formera, et qui aura pour mandat :

1. de préciser les critères à rencontrer pour l'obtention d'un permis restrictif de géomètre
2. d'identifier les compétences requises pour accéder à la profession d'arpenteur-géomètre.





LUC ST-PIERRE, A.-G.
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
SECRÉTAIRE DE L'ORDRE

Le mandat

Le mandat du comité consiste à étudier les demandes de reconnaissance d'une équivalence de diplôme ou de formation adressées à l'Ordre par des personnes qui désirent obtenir le permis d'arpenteur-géomètre ou le permis restrictif de géomètre. Ces personnes sont originaires du Québec, du reste du Canada ou de tout autre pays. Le comité doit également formuler les recommandations appropriées au Conseil d'administration.

Les membres

- M. Francis Roy, a.-g., directeur du baccalauréat en sciences géomatiques, Département des sciences géomatiques, Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique, Université Laval
- M. Pierre Gravel, a.-g., président du comité des examinateurs
- M. Gilles Vanasse, a.-g., président du comité d'inspection professionnelle
- M. Yves Tremblay, a.-g., membre du comité d'inspection professionnelle
- M. Luc St-Pierre, a.-g., directeur général et secrétaire de l'Ordre

Les activités

Deux nouvelles demandes ont été reçues au cours de l'exercice financier 2008-2009.

Le comité a tenu deux réunions afin d'assurer le suivi des cinq demandes de reconnaissance d'une équivalence de diplôme ou de la formation reçues depuis 2001. Lors de ces réunions, le comité a également formulé deux recommandations au Conseil d'administration à l'effet de reconnaître

RAPPORT DU COMITÉ SUR LES NORMES D'ÉQUIVALENCE DES DIPLÔMES ET DE LA FORMATION

une équivalence de la formation à un candidat originaire du Maroc et une équivalence de la formation à un candidat originaire de la Roumanie.

Le comité a également recommandé au Conseil d'administration de formaliser, par une résolution, la liste des cours qu'un détenteur d'un baccalauréat en génie géomatique de l'Université Laval devra réussir pour se voir reconnaître une équivalence de la formation donnant accès au permis d'exercice de la profession d'arpenteur-géomètre.

L'Ordre et le Département des sciences géomatiques reçoivent régulièrement des demandes d'informations relatives à la formation et aux conditions d'admission à la profession. Les effets de la signature de l'Arrangement de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles (ARM) signé avec la France le 9 juin 2009 devraient se manifester au cours de l'exercice financier 2009-2010.





LUC ST-PIERRE, A.-G.
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
SECRÉTAIRE DE L'ORDRE

RAPPORT DU COMITÉ D'ASSURANCE- RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

Le mandat

Le mandat du comité d'assurance a été défini par la résolution no B-01-8027 et a pour objet les paragraphes 1^o et 3^o de l'article 8 du *Règlement sur l'assurance-responsabilité des arpenteurs-géomètres* qui se lisent comme suit :

« 8.1^o de servir d'interlocuteur du Bureau et des membres auprès du courtier et de l'assureur pour tout ce qui concerne le régime d'assurance collectif, en particulier sa négociation, sa modification, sa mise en vigueur, sa surveillance;

8.3^o de veiller au respect par l'assureur de tous les termes du contrat d'assurance et à l'application intégrale du présent règlement tant par l'assureur que par l'assuré; »

Les membres

- M. André Morin, a.-g.
- M. Gérald Jacques, a.-g.
- Luc St-Pierre, a.-g., secrétaire OAGQ

Les activités et le bilan

Au cours de l'exercice financier 2008-2009, le comité n'a tenu aucune réunion.





CLAUDE BOURBONNAIS, A.-G.
**PRÉSIDENT DU COMITÉ DE SINISTRES
ET DE PRÉVENTION**

Le mandat

Le mandat du nouveau comité de sinistres et de prévention a été défini par la résolution no B-01-8028 et a pour objet les paragraphes 2, 4 et 5 de l'article 8 et celles de l'article 9 du *Règlement sur l'assurance-responsabilité des arpenteurs-géomètres* qui se lisent comme suit :

« 8. *Le comité a pour objets :*

- 2° *de constituer un dossier et rassembler des données relativement à tout sinistre;*
- 4° *de faire toute recommandation générale au Bureau sur l'observance du présent règlement, et s'il y a lieu sur l'observance d'un règlement de l'Ordre pour autant qu'il affecte l'application du présent règlement;*
- 5° *d'aviser de tout moyen à prendre pour prévenir et réduire les sinistres pour mieux protéger le public.*

9. *Lorsque la majorité des membres du comité a des motifs sérieux de croire qu'un sinistre a été causé par l'inobservance d'une norme de pratique édictée par règlement de l'Ordre, le président du comité est tenu d'en aviser le Bureau. »*

RAPPORT DU COMITÉ DE SINISTRES ET DE PRÉVENTION

Les membres

- M. Claude Bourbonnais, a.-g., président
- M. Denis Dubois, a.-g.
- M. Bruno Tremblay, a.-g.
- M. François Houle, a.-g.
- Gilles Bellemare, a.-g.

La Capitale, l'assureur

- Sylvie Laurendeau, chargé de compte
- Chantal Boulay, experte en sinistre
- Marlène Laflamme, experte en sinistre
- Robert E. Champagne, directeur
- Éric Bernatchez, avocat

Les activités

Depuis le dernier rapport annuel, le comité de sinistre a tenu quatre réunions, soit le 20 novembre 2008, le 31 mars, 28 avril et 27 août 2009.

La première réunion était présidée par Christian Daigle, a.-g. Il occupait ce poste depuis environ dix ans avec beaucoup d'implication et d'intérêts. Son décès, en février 2009, suite à une courte maladie (cancer) a laissé un vide au comité. En mars, j'ai été nommé pour compléter le terme du mandat de Christian.



Les autres membres sont Denis Dubois, a.-g., et Bruno Tremblay, a.-g., étant sur le comité depuis près de dix ans et deux nouveaux sont arrivés en avril 2009, soit François Houle, a.-g., et Gilles Bellemare, a.-g.

Au terme d'un an, soit au 31 mars 2009, avec la nouvelle compagnie d'assurance La Capitale, le bilan se résume comme suit : cent soixante-trois (163)

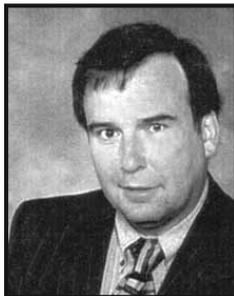
dossiers de réclamations ouverts, soixante-deux (62) de ces dossiers sont fermés et cent un (101) sont en traitement. Pour le programme de rénovation cadastrale, on compte six (6) dossiers, quatre (4) ouverts et deux (2) fermés.

Les statistiques selon le type de mandat sont les suivantes au 31 mars 2009 :

Mandat	Pourcentage de réclamation	Pourcentage de l'encours
Bornage	1,8%	5,2%
Certificat de localisation	34,4%	27,0%
Description technique	3,7%	0,5%
Implantation	27,0%	35,6%
Opération cadastrale	6,1%	4,4%
Piquetage	12,3%	19,1%
Rénovation cadastrale	1,8%	0,0%
Arpentage de construction	3,1%	0,6%
Plan topographique	1,2%	0,3%
Inconnu	2,5%	0,1%
Autres	6,1%	7,2%

À la lumière de ce tableau, on constate la même situation que les années précédentes, le certificat de localisation génère le plus grand nombre de réclamations, mais l'implantation engendre plus de coût.





GILLES VANASSE, A.-G.
PÉSIDENT DU COMITÉ
D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

1. Membres du comité

Gilles Vanasse, a.-g., président
Daniel Collin, a.-g., vice-président
André Dumas, a.-g., membre
Yves Tremblay, a.-g., membre
Raymond Paradis, a.-g., membre
Alain Carrier, a.-g., membre

Secrétaire

Sylvain Sauvé, a.-g.

Inspecteurs

Pierre Richer, a.-g., inspecteur permanent
Michel Verville, a.-g.
Jean-Guy Tremblay, a.-g.
Daniel Ayotte, a.-g.

2. Résolution pour le programme général d'inspection 2008-2009 :

Résolution no 2985

Il est proposé, secondé et appuyé à l'unanimité de terminer les programmes des autres années, d'inspecter tous les arpenteurs-géomètres qui n'ont pas été inspectés dans les huit (8) dernières années, incluant les 0-5 ans, et de faire les inspections requises pour le suivi des dossiers et les inspections demandées par le syndic et le Bureau.

- | | |
|--|----|
| 3. Nombre de vérifications professionnelles effectuées | 90 |
| 4. Nombre d'enquêtes particulières effectuées | 4 |
| 5. Nombre d'inspections ou d'enquêtes particulières à la suite desquelles le comité a recommandé qu'un membre de l'Ordre soit tenu de suivre des cours de perfectionnement | 1 |

RAPPORT DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

- | | |
|---|----|
| 6. Nombre de membres ayant fait l'objet d'une information au syndic | 4 |
| 7. Dossiers fermés depuis le 1er avril 2008 | 62 |
| 8. Nombre de réunions tenues | 10 |

Synthèse des recommandations les plus fréquentes faites aux arpenteurs-géomètres par le comité d'inspection professionnelle lors des inspections professionnelles :

Règlement sur la norme de pratique relative au certificat de localisation

- L'importance de la vérification personnelle de la réglementation municipale en vigueur dans la préparation des certificats de localisation.
- L'importance de la vérification personnelle de certains éléments constatés dans la préparation du certificat de localisation.

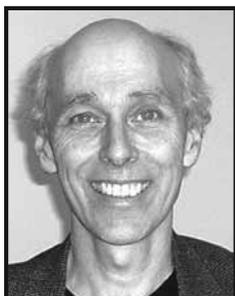
Règlement sur la norme de pratique relative au piquetage et à l'implantation

- L'importance de la double vérification des opérations dans les mandats de piquetage.
- L'importance de notes d'opération claires montrant fidèlement les marques d'occupation et le chemin suivi pour les opérations.
- L'obligation de faire enquête avant d'effectuer un piquetage lorsque celui-ci serait susceptible de troubler l'occupation.

Loi sur les arpenteurs-géomètres

- L'obligation de respecter les articles 51 à 53 de la *Loi sur les arpenteurs-géomètres* lors de la rédaction de procès-verbaux de bornage.





BENOÎT DESROCHES A.-G.
PRÉSIDENT DU CONSEIL
D'ARBITRAGE DES COMPTES

Le mandat

Conformément aux dispositions du *Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des membres de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec*, le conseil procède à l'arbitrage des honoraires professionnels et frais qui font l'objet d'un différend entre un arpenteur-géomètre et son client.

Les membres

Benoît Desroches, a.-g., président
Robert Mathieu, a.-g., vice-président
Anik Fortin-Doyon, avocate, secrétaire
René Beaudoin, a.-g., adjoint de la secrétaire
Denis Vaillancourt, a.-g.
Michel Picard, a.-g.
Christian Murray, a.-g.
Alain Sansoucy, a.-g.
Daniel Gélinas, a.-g.

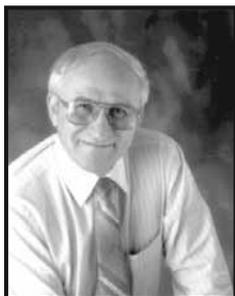
R A P P O R T D U C O N S E I L D'ARBITRAGE DES COMPTES

Les activités

Au cours de la dernière année, le conseil a tenu douze (12) audiences et a été saisi de quinze (15) causes.

Sur les quinze (15) causes traitées, deux (2) ont fait l'objet d'entente pendant l'audition, quatre (4) comptes d'honoraires ont été réduits et cinq (5) ont été maintenus. Il reste une (1) cause dont la décision n'est pas encore rendue et trois (3) qui sont en attente de l'audition.





RAYMOND HOUDE, A.-G.
PRÉSIDENT DU COMITÉ DE RÉVISION

Le mandat du comité

Le comité de révision a pour fonction de donner à toute personne qui le lui demande et qui a déjà demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relatif à la décision du syndic ou du syndic adjoint de ne pas porter une plainte à l'endroit d'un(e) professionnel(le) devant le conseil de discipline d'un ordre (art. 123.3 du *Code des professions*).

Les membres

- M. Raymond Houde, a.-g., président du comité
- M. Yvon Sanfaçon, a.-g.
- M. Claude Arsenaault, a.-g.
- M. Guy Bruneau, a.-g.
- M. Richard Gagnon, administrateur nommé
- Mme Céline Bélanger, administratrice nommée
- Mme Nicole-Claude Berna, secrétaire du comité

Les activités

Au 31 mars 2009, trente-quatre (34) demandes d'avis ont fait l'objet d'une décision, soit cinq (5) de plus que l'an dernier. Aucune demande d'avis ne fut présentée hors délais. Le comité a tenu cinq (5) réunions pour analyser les demandes reçues.

Tous les avis sont à l'effet de maintenir les décisions du syndic ou des syndics adjoints de ne pas porter une plainte devant le conseil de discipline à l'endroit des arpenteurs-géomètres ayant fait l'objet d'une enquête.

Les sujets des plaintes sont variés. En voici une nomenclature en bref.

RAPPORT DU COMITÉ DE RÉVISION

Concernant le bornage

Neuf (9) décisions concernent le bornage dont une suite à un bornage judiciaire entièrement complété. Il s'agit de tentatives de bornages à l'amiable qui n'ont pu être complétés parce que l'une des parties n'accepte pas la position des limites suggérée dans le rapport de l'arpenteur-géomètre. On tente alors de faire arbitrer le différend par le syndic et le comité de révision.

Concernant les problèmes de délimitation

Neuf (9) décisions concernent des tentatives de positionner des limites de propriétés dans le cadre d'un mandat de piquetage. On blâme l'arpenteur-géomètre de ne pas avoir été en mesure de compléter la détermination des limites de leur bien-fonds. Dans tous ces cas, à l'instar des arpenteurs-géomètres eux-mêmes et du syndic, le comité de révision suggère le bornage.

Concernant le certificat de localisation

Quatre (4) décisions concernent les certificats de localisation.

Divers

Douze (12) décisions.





NICOLE-CLAUDE BERNA
SECRÉTAIRE DU CONSEIL DISCIPLINE

RAPPORT DU CONSEIL DE DISCIPLINE

Mandat du conseil de discipline :

Entendre toute plainte formulée contre un arpenteur-géomètre pour une infraction aux dispositions du Code des professions, de la *Loi sur les arpenteurs-géomètres* ou aux règlements adoptés conformément au code et à ladite loi et imposer la sanction appropriée à la suite de la déclaration de culpabilité.

Depuis le 1er avril 2008, dix-neuf (19) plaintes ont été versées au greffe du conseil de discipline. Le conseil a tenu quatorze (14) audiences.

Présentation du conseil de discipline :

- Me François Samson, avocat et président
- Me France Bergeron, avocate et présidente suppléante
- Me Diane Larose, avocate et présidente suppléante

Neuf (9) membres forment le conseil de discipline de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec, ce sont messieurs :

- Clément Arseneault, arpenteur-géomètre
- Jean Bisson, arpenteur-géomètre
- Marc-André Carrier, arpenteur-géomètre
- Yves Cloutier, arpenteur-géomètre
- Gaétan Groleau, arpenteur-géomètre
- Gaston Lemay, arpenteur-géomètre
- Yvon Létourneau, arpenteur-géomètre
- Gaétan Meunier, arpenteur-géomètre
- Michel Robitaille, arpenteur-géomètre

De ces dix-neuf (19) plaintes versées au greffe du conseil de discipline, deux d'entre elles sont des plaintes privées qui ont toutes été présidées par Me François Samson, avocat et président du conseil de discipline.

Ces plaintes disciplinaires sont liées à des infractions à la *Loi sur les arpenteurs-géomètres*, au *Règlement sur la norme de pratique relative au certificat de localisation* (R.R.Q., chap. A-23, r. 7), au *Règlement sur la norme de pratique relative au piquetage et à l'implantation* (R.R.Q., chap. A 23, r. 8), au *Règlement sur la tenue d'une étude* (R.R.Q., chap. A-23, r. 17), au *Règlement sur le greffe* (R.R.Q., chap. A-23, r. 21) et au *Code de déontologie des arpenteurs-géomètres du Québec* (R.R.Q., chap. A-23, r. 4).

Décisions du conseil de discipline

Au cours de l'exercice, six (6) décisions ont été rendues, dont :

- Deux (2) déclarant l'intimé coupable;
- Deux (2) déclarant l'intimé coupable et imposant une sanction;
- Deux (2) imposant une sanction.





PIERRE GRAVEL, A.-G.
PRÉSIDENT DU COMITÉ
DES EXAMINATEURS

Le mandat

À chaque année, le comité des examinateurs élabore les examens d'admission à l'exercice de la profession. Il voit également au bon déroulement de la séance des examens et à la correction de ceux-ci.

Les membres

- M. Pierre Gravel, a.-g., président
- M. Pierre Giguère, a.-g., secrétaire, nouveau membre
- M. Denis Parrot, g.
- M. Martin Brindamour g.
- M. Daniel Ayotte, a.-g.
- Christian Murray, a.-g., nouveau membre
- M. Jacques Drainville, a.-g., membre sortant
- M. Bruno Fournier, a.-g., membre sortant

Les activités

Cette année, il y a eu deux changements de membres au sein du comité des examinateurs. M. Jacques Drainville nous a quittés à la fin de l'année 2008 et a été remplacé par M. Christian Murray. M. Pierre Giguère est aussi revenu en poste au sein du comité après un remplacement de deux années par M. Bruno Fournier qui nous a quittés pour rejoindre le Conseil d'administration de l'OAGQ. M. Pierre Giguère agira aussi à titre de secrétaire du comité. Nous tenons à remercier messieurs Jacques Drainville et Bruno Fournier pour leur participation au sein du comité des examinateurs et nous souhaitons la bienvenue à messieurs Christian Murray et Pierre Giguère.

Les membres du comité ont tenu quatre (4) réunions dûment convoquées au cours de la dernière année. Au cours de celles-ci, les principaux sujets ont été la préparation et la révision des examens.

RAPPORT DU COMITÉ DES EXAMINATEURS

L'examen d'admission 2008

Pour l'année 2008, l'examen d'admission à la pratique de la profession d'arpenteur-géomètre a eu lieu les 20, 21 et 22 mai 2008. Les séances d'examens écrits se sont déroulées au pavillon Palasis-Prince de l'Université Laval, tandis que l'examen oral de chacun des candidats a eu lieu à l'Hôtel des Gouverneurs de Sainte-Foy.

Un total de trente-neuf (39) personnes se sont inscrites à l'un ou l'autre des volets de la séance d'examen de mai 2008, incluant dix (10) finissants de 2008 et trois (3) candidats au titre de géomètre, dont deux (2) candidats géomètres ont déjà été crédités pour l'examen écrit. Nous avons reçu quatre (4) demandes de révision en foncier et une (1) demande de révision en scientifique avec aucun changement de statut pour toutes ces demandes de révision. À la fin du processus des examens 2008, vingt (20) nouveaux candidats, incluant deux (2) géomètres, ont réussi tous leurs examens et peuvent poursuivre le processus pour être admis à l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec. De ce nombre, deux (2) des dix (10) finissants de 2008 ont réussi tous leurs examens du premier coup.

Les statistiques des examens 2008

	Candidats (es)	Succès	Échecs
Volet scientifique	27	17	10
Volet foncier	29	16	13
Géomètre en géomatique	1	1	0
Examen oral	22	16	6





HÉLÈNE JULIEN, A.G.
PRÉSIDENTE DU COMITÉ DES STAGES
DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Le mandat

Le comité des stages a pour mandat de voir à l'application des dispositions du *Règlement sur le stage de formation professionnelle des arpenteurs-géomètres*. Entre autres, il valide les pré-requis lors des inscriptions, il reçoit les évaluations des stages et les rapports des stagiaires. Après l'examen de ces documents, il recommande au comité exécutif l'acceptation ou le rejet du stage effectué.

Les membres

- Mme Hélène Julien, a.-g., présidente
- Mme Josée Bastien, a.-g., secrétaire
- Mme Danielle Latulippe, a.-g.
- M. Alain Lépine, a.-g.

Les activités

Au cours de la dernière année, le comité s'est réuni à sept (7) reprises et a étudié en moyenne sept (7) dossiers par rencontre, ce qui constitue une légère diminution par rapport à l'année dernière.

À ce jour :

- Candidats(es) ayant terminé leur stage : 23
- Candidats(es) qui sont présentement en stage : 16

Les principaux objectifs du comité sont :

- Faire un suivi constant des stagiaires en stage de formation;
- Prendre connaissance des rapports de stages ainsi que des fiches d'évaluation complétées par le maître de stage;
- Recommander l'acceptation du stage au comité exécutif de l'Ordre pour les stagiaires ayant rempli toutes les conditions du *Règlement sur les stages de formation professionnelle*;
- Donner de l'information aux stagiaires et aux maîtres de stages sur ledit règlement;

RAPPORT DU COMITÉ DES STAGES DE FORMATION PROFESSIONNELLE

- Faire des recommandations au comité exécutif de l'Ordre sur les difficultés rencontrées avec certains stagiaires ou maîtres de stage.

De façon générale, le comité a approuvé tous les stages. Cependant, certains rapports n'étaient pas rédigés de façon professionnelle, de façon claire ou encore certains stagiaires n'avaient pas respecté les délais prévus pour la transmission de leurs rapports et/ou de leurs évaluations. Selon le cas, avant l'approbation finale, nous avons demandé des précisions ou des modifications au rapport des stagiaires concernés ou des explications par écrit pour justifier les retards.

De plus, la présidente du comité a rencontré (avec le président du comité des examinateurs) à l'automne dernier les étudiants de l'Université Laval afin de distribuer l'information générale et répondre aux questions concernant les stages. Environ une douzaine d'étudiants ont participé à cette rencontre.

Compte tenu des ententes de la mobilité de la main-d'œuvre avec la France et l'Ontario, des enjeux de taille attendent les membres du comité. Le comité devra éventuellement plancher sur un nouveau système pour mieux encadrer les maîtres de stages et les stagiaires afin d'être à niveau avec les stages des associations étrangères. Les membres du comité espèrent que les nouvelles modalités de cotisation par minute, adoptées à la majorité lors de l'assemblée générale spéciale d'avril 2009, permettront d'avoir du support financier et humain à l'élaboration de ce projet.

J'aimerais enfin remercier mesdames Josée Bastien, Danielle Latulippe et monsieur Alain Lépine pour leur implication au sein du comité au cours de la dernière année.





GENEVIÈVE TÉTREULT, A.G.
PRÉSIDENTE DU COMITÉ DE LA
REVUE

Le mandat

Le comité de la revue est responsable de la publication de la revue GÉOMATIQUE, la revue de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec. Cette revue est publiée quatre fois par année (mai, août, novembre et février) et son tirage est d'environ 3 000 exemplaires.

Le comité est mandaté pour réaliser l'ensemble des activités nécessaires à sa publication. Il effectue la recherche d'auteurs et d'articles, s'occupe de la distribution, de la révision des textes, de la vente de publicités, de la conception et de son impression.

La revue GÉOMATIQUE a pour objectif d'informer les arpenteurs-géomètres des nouveautés scientifiques, technologiques, juridiques et sociales liées à leur profession.

D'autre part, elle vise à promouvoir la profession d'arpenteur-géomètre auprès de professionnels œuvrant dans des domaines connexes (notaires, avocats, juges, ingénieurs, urbanistes, évaluateurs, architectes, ingénieurs forestiers, milieu gouvernemental et municipal).

Les membres

- Denis Turgeon, a.-g., président
- Rock Santerre, a.-g., vice-président
- Nicole-Claude Berna, secrétaire-trésorière
- Paul-André Gagnon, a.-g.
- Michel Tétreault, a.-g.
- Geneviève Tétreault, a.-g.
- François Brochu, notaire
- Jean-Sébastien Chaume, g.
- Frédéric Martel, a.-g.

Modification au comité

Au début de l'année 2009, trois nouveaux membres se sont joints au comité, soient mesdames Marie-Ève Nadeau, a.-g., Véronique Nadeau, a.-g., ainsi que madame Julie Barbeau, étudiante.

Madame Geneviève Tétreault, a.-g., a été élue à la présidence du comité à la réunion annuelle de janvier 2009. Michel Tétreault, a.-g., et le notaire (et professeur) François Brochu ont quitté le comité après une collaboration de plusieurs années. Nous les en remercions sincèrement.

Activités et bilan

Nous avons cette année publié quatre (4) numéros de la revue GÉOMATIQUE, et encore une fois, la diversité des

RAPPORT DU COMITÉ DE LA REVUE

articles a été au rendez-vous. Des articles liés notamment à la législation foncière, aux cadastres internationaux, à la gestion, à la géomatique et à la photogrammétrie.

La revue a bénéficié du fait que plusieurs articles avaient été écrits dans le cadre du GéoCongrès 2007. À notre demande, plusieurs auteurs ont accepté d'adapter leur article ou exposé pour la revue. Malgré tout, une constatation s'impose toujours : nous avons peu d'articles en avance ce qui crée un surplus de travail pour les membres du comité qui doivent faire des pieds et des mains pour joindre les deux bouts. Trop peu de confrères osent prendre la plume.

Le comité remercie les auteurs qui ont investi beaucoup de temps afin de produire des articles d'une qualité exceptionnelle, sans oublier les chroniqueurs dont deux nous quittent cette année. Il s'agit de madame Christine Maltais et de monsieur Frédéric Martel.

Prix du fonds Joncas

Le comité a sélectionné en mai 2009 les auteurs gagnants pour les prix de publication récompensant les meilleurs articles pour l'année 2007-2008. Ces prix sont gérés par le comité de la revue et financés grâce à la participation du fonds Joncas. Le prix « jeune auteur » a été remis à Marie-Renée Chauveau, Marc Descôteaux, Renaud Hébert et Tristan Séguin pour l'excellent article sur le système de tenure des terres au Bénin. Le prix « auteur expérimenté » a été remis à monsieur Marc Gervais pour l'article « La double personnalité du billet de location ». C'est lors du prochain congrès de l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec en septembre 2009, que les prix seront remis, exceptionnellement, en même temps que les auteurs gagnants pour l'année 2008-2009 qui seront sélectionnés sous peu.

Perspectives

Pour la période 2009-2010, nous visons toujours à garder l'équilibre entre les revenus et les dépenses d'opération. Nous tâcherons d'offrir aux lecteurs des articles captivants et de qualité, plus particulièrement dans le domaine de l'arpentage foncier.

Finalement, je tiens à remercier tous les membres du comité pour le temps investi et leur formidable et constante contribution.





LUC ST-PIERRE, A.-G.
DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET SECRÉTAIRE DE L'ORDRE

Le mandat

- Fournir une aide financière aux étudiants qui poursuivent des études au baccalauréat en sciences géomatiques;
- Promouvoir les études graduées en sciences géomatiques en accordant des bourses aux étudiants qui poursuivent des études au niveau de la maîtrise et du doctorat;
- Primer à chaque année les publications jugées les plus méritantes dans le domaine des sciences géomatiques.

Les membres

- M. Guy Béliveau, a.-g., président
- M. Jacques Jobin, a.-g.
- M. Denis Parrot, g.
- M. Berthier Beaulieu, a.-g.
- Mme France Plante
- M. Michel Boulianne, a.-g.
- M. Stéphane Roche, ing. jr.
- M. Marc Gervais, a.-g.
- M. Francis Roy, a.-g.
- Secrétaire-trésorier : M. Luc St-Pierre, a.-g.

Les activités

Au cours de l'exercice 2008-2009, les administrateurs du fonds Joncas ont tenu deux réunions. Le fonds Joncas a attribué une aide financière sous forme de prêts de 1 750 \$ à trois étudiants de deuxième année inscrits au baccalauréat en sciences géomatiques. Le montant accordé correspond aux frais de scolarité d'une année et sera converti en bourse si l'étudiant réussit ses études et obtient son diplôme.

RAPPORT DU FONDS JONCAS

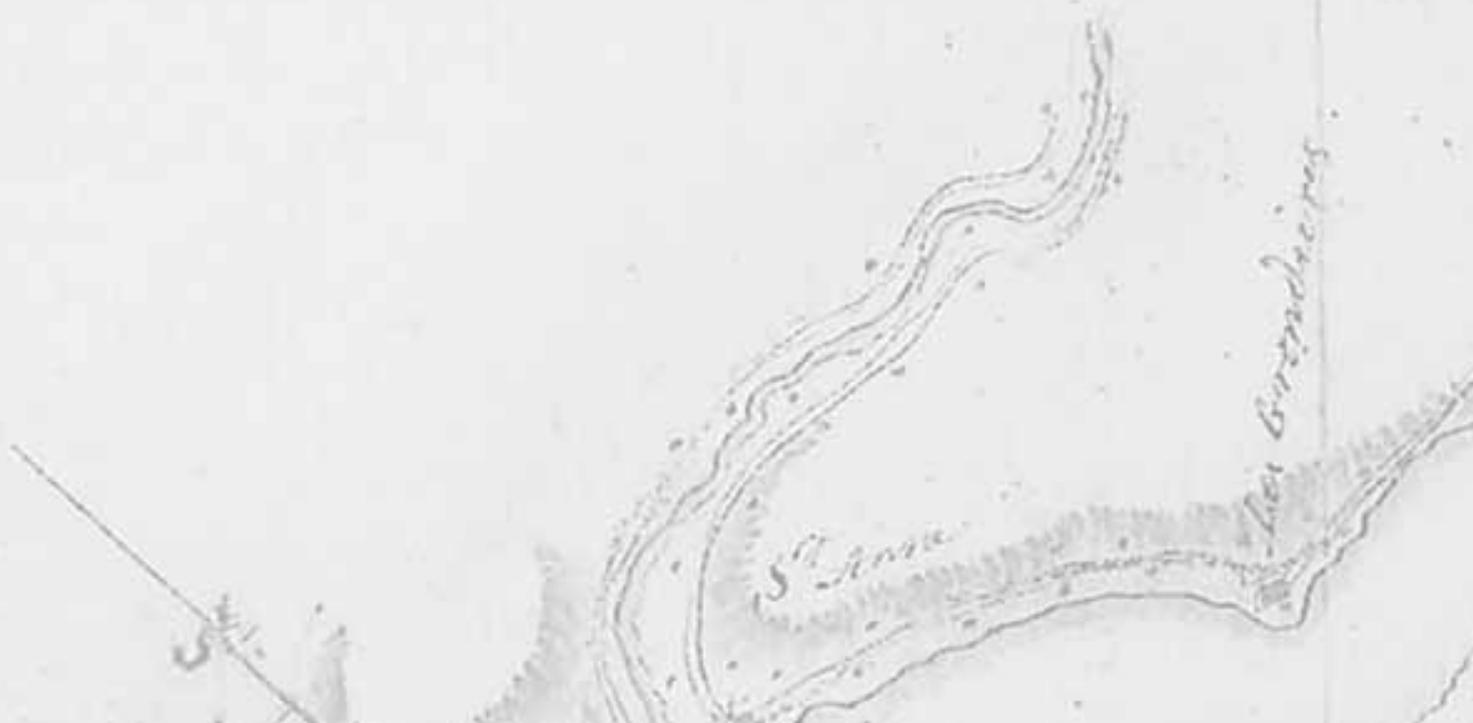
De plus, une aide financière de 5 000 \$ fut attribuée à une étudiante de 2^e cycle et à une étudiante de 3^e cycle. Quatre bourses de 250 \$ chacune furent également remises à quatre étudiants de premier cycle.

Une somme de 1 500 \$ a été accordée au Département des sciences géomatiques pour la réalisation de projets axés sur le recrutement de nouveaux étudiants qui assureront la relève des arpenteurs-géomètres.

Comme à chaque année, un montant de 500 \$ sera attribué en prix à des auteurs d'articles parus dans la revue Géomatique.



ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC
ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2009
ACCOMPAGNÉS DU RAPPORT DES VÉRIFICATEURS





ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC

RAPPORT FINANCIER

31 MARS 2009

	Pages
RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE	1
RAPPORT DES VÉRIFICATEURS	2
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats	3
Évolution des soldes de fonds	4
Flux de trésorerie	5
Bilan	6
Notes complémentaires	7 à 12
ANNEXES	
A Détail des produits	13
B Détail des charges	14
C Charges des comités	15





RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

À l'égard du rapport financier

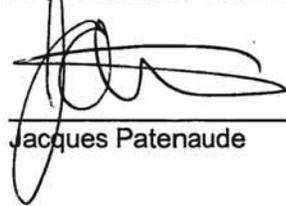
La responsabilité des états financiers et des autres renseignements contenus dans ce rapport annuel incombe à la direction de l'Ordre. Les états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Au besoin, la direction a porté des jugements et fait des estimations relativement aux conséquences de certains faits et opérations, en tenant compte de l'importance relative. Les renseignements financiers et statistiques contenus dans le reste du rapport concordent avec l'information contenue dans les états financiers.

Dans le cadre de ses responsabilités, la direction de l'Ordre maintient un système de contrôles comptables internes conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Conseil d'administration de l'Ordre s'acquitte de sa responsabilité à l'égard des états financiers principalement par l'intermédiaire de son comité exécutif. Celui-ci examine les états financiers annuels et procède à leur adoption. Le comité exécutif rencontre périodiquement la direction de l'Ordre et les vérificateurs externes et rend compte de ses entretiens au Conseil d'administration.

Les états financiers ont été vérifiés par les vérificateurs de l'Ordre dont les services ont été retenus par le comité exécutif et dont la nomination a été ratifiée par l'assemblée générale annuelle.

Le président du Conseil,



Jacques Patenaude

Directeur général et secrétaire,



Luc St-Pierre





Aubé Anctil Pichette
et Associés

COMPTABLES AGRÉÉS
Société en nom collectif

5300, boul. des Galeries
Bureau 200
Québec (Québec) G2K 2A2
Tél.: (418) 622-4804
Fax: (418) 622-2681
firme@aapa.ca

983, boul. Mgr-De Laval
Bureau 201
Baie-Saint-Paul (Québec) G3Z 2W3
Tél.: (418) 435-3076
Fax: (418) 435-2892
aapkbps@charlevoix.net



RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux membres de
L'ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC

Nous avons vérifié le bilan de **L'ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC** au 31 mars 2009 ainsi que les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Ordre. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de **L'ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC** au 31 mars 2009, ainsi que les résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Aubé Anctil Pichette et Associés

Comptables agréés
Société en nom collectif

Québec, Québec
Le 15 mai 2009

Par Denis Villeneuve, CA auditeur



ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC

RÉSULTATS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2009

	2009								2008
	Fonds d'administration générale				Fonds du régime d'assurance	Total	Fonds d'administration générale	Fonds du régime d'assurance	Total
	Fonds d'exploitation \$	Fonds de formation continue \$	Fonds de promotion de la profession \$	Total \$	\$	\$	\$	\$	\$
PRODUITS *	1 578 042	95 424		1 673 466	1 894 028	3 567 494	1 629 549	1 863 723	3 493 272
CHARGES									
Frais administratifs *	522 519	79 775	49 449	651 743	1 846 009	2 497 752	816 996	1 824 773	2 641 769
Comités *	1 153 790			1 153 790		1 153 790	655 550		655 550
Contribution au conseil interprofessionnel	6 177			6 177		6 177	9 068		9 068
	1 682 486	79 775	49 449	1 811 710	1 846 009	3 657 719	1 481 614	1 824 773	3 306 387
	(104 444)	15 649	(49 449)	(138 244)	48 019	(90 225)	147 935	38 950	186 885
AUTRES ACTIVITÉS									
Produits									
Publications	15 140			15 140		15 140	14 854		14 854
Congrès annuel	130 886			130 886		130 886			
	146 026			146 026		146 026	14 854		14 854
Charges									
Publications	8 673			8 673		8 673	8 064		8 064
Congrès annuel	165 873			165 873		165 873	11 467		11 467
	174 546			174 546		174 546	19 531		19 531
	(28 520)			(28 520)		(28 520)	(4 677)		(4 677)
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(132 964)	15 649	(49 449)	(166 764)	48 019	(118 745)	143 258	38 950	182 208

Postes dont la composition figure en annexe



ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC

ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2009

	Fonds d'administration générale					2009		Fonds d'administration générale		2008	
	Investis en immobilisations corporelles	Affectés à la formation continue	Affectés à la promotion de la profession	Non affectés	Total	Fonds du régime d'assurance		Total	Fonds du régime d'assurance		Total
						\$	\$		\$	\$	
SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	42 206	138 329	83 361	287 338	551 234	150 697	701 931	407 976	111 747	519 723	
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(12 011)	15 649	(49 449)	(120 953)	(166 764)	48 019	(118 745)	143 258	38 950	182 208	
Acquisition d'immobilisations corporelles	14 518			(14 518)							
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	44 713	153 978	33 912	151 867	384 470	198 716	583 186	551 234	150 697	701 931	



ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2009

	2009 \$	2008 \$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(118 745)	182 208
Ajustement pour l'amortissement des immobilisations corporelles	12 011	12 220
	<u>(106 734)</u>	<u>194 428</u>
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 5)	609 029	(277 566)
	<u>502 295</u>	<u>(83 138)</u>
ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(14 518)	(7 707)
	<u>(14 518)</u>	<u>(7 707)</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	487 777	(90 845)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	665 866	756 711
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>1 153 643</u>	<u>665 866</u>

La trésorerie et équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

Pour le comité administratif

 administratrice

 administrateur



ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC

BILAN

AU 31 MARS 2009

			2009	2008
	Fonds d'administration générale \$	Fonds du régime d'assurance \$	Total \$	Total \$
ACTIF				
À COURT TERME				
Encaisse	980 255	173 388	1 153 643	665 866
Débiteurs	67 413	25 328	92 741	230 122
Somme à recevoir du Fonds Joncas, sans intérêts				1 565
Stocks	1 697		1 697	1 724
Frais payés d'avance (note 6)	21 235		21 235	32 412
	1 070 600	198 716	1 269 316	931 689
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 7)	44 713		44 713	42 206
	1 115 313	198 716	1 314 029	973 895
PASSIF				
À COURT TERME				
Créditeurs	355 877		355 877	176 607
Produits reportés (note 8)	374 966		374 966	95 357
	730 843		730 843	271 964
SOLDES DE FONDS				
FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE				
Investis en immobilisations corporelles	44 713		44 713	42 206
Affectés à la formation continue	153 978		153 978	138 329
Affectés à la promotion de la profession	33 912		33 912	83 361
Non affectés	151 867		151 867	287 338
	384 470		384 470	551 234
FONDS DU RÉGIME D'ASSURANCE		198 716	198 716	150 697
	384 470	198 716	583 186	701 931
	1 115 313	198 716	1 314 029	973 895



ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2009

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Ordre des Arpenteurs-Géomètres du Québec est un organisme constitué en vertu de la *Loi sur les Arpenteurs-Géomètres* et est régi par le Code des professions du Québec. Il a pour principale fonction d'assurer la protection du public et de l'exercice de la profession par ses membres. À ce titre, il est responsable de l'émission des permis d'exercice aux candidats et candidates remplissant les conditions nécessaires, de la garde du Tableau des membres, de la surveillance de l'exercice de la profession et du dépistage de la pratique illégale. L'Ordre est un organisme à but non lucratif au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada et comprennent les principales conventions comptables suivantes :

Comptabilité par fonds

Fonds d'administration générale

Fonds d'exploitation

Le fonds d'exploitation est utilisé pour toutes les activités courantes de l'Ordre. Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans le fonds d'exploitation.

Fonds de formation continue

Les produits et les charges afférents aux cours de formation continue sont présentés dans le fonds de formation continue.

Fonds de promotion de la profession

En 2005, l'assemblée annuelle des membres a voté une cotisation supplémentaire afin de créer un fonds pour financer une campagne de promotion de la profession à l'occasion du 125^e anniversaire de l'Ordre qui a eu lieu en octobre 2007. Les produits et les charges sont présentés dans le fonds de promotion de la profession.

Fonds du régime d'assurance

Ce fonds, mis sur pied le 1^{er} février 1997, gère un programme de tarification modulée en assurance responsabilité professionnelle. Ce programme gère l'émission des polices, la facturation et la perception des primes basées sur le principe de la prime personnalisée. Les revenus de prime et certaines charges telles que la prime de base et les honoraires des courtiers sont étalés tout au long de la durée de la couverture d'assurance. Le solde du fonds du régime d'assurance est réservé aux membres participants.

Constatation des produits

L'Ordre utilise la méthode du report dans les fonds d'administration générale, soit la méthode de l'appariement des produits et des charges. Les apports affectés au fonds du régime d'assurance sont constatés à titre de produits de ce fonds selon la méthode des fonds affectés.



ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2009

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction

Les instruments financiers classés comme actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction sont comptabilisés à la juste valeur à chaque date de bilan et toute variation de la juste valeur est enregistrée aux résultats de l'exercice au cours duquel ces variations surviennent.

Prêts et créances, et passifs financiers détenus à des fins autres que de transaction

Les instruments financiers classés comme prêts et créances, et les passifs financiers détenus à des fins autres que de transaction, sont comptabilisés au coût après amortissement au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les produits et les charges d'intérêt sont inclus dans les résultats de l'exercice.

Instruments financiers

L'Ordre a choisi d'adopter le chapitre 3861, *Instruments financiers - Informations à fournir et présentation*, en ce qui a trait à la mesure et à la présentation de ses instruments financiers.

Apports reçus sous forme de services

Le fonctionnement de l'Ordre dépend, en partie, des services de nombreux membres bénévoles. Du fait que l'Ordre ne se procure normalement pas ces services contre paiement et qu'il est difficile de faire une estimation de leur juste valeur, ces dons ne sont pas pris en compte dans les états financiers.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'entité consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

Stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode de la moindre valeur (coût - valeur de réalisation nette). Le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode d'amortissement du solde dégressif aux taux annuels suivants :

- Mobilier de bureau - 20 %
- Matériel informatique - 30 %
- Matériel promotionnel - 20 %

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté au titre des actifs et des passifs, sur l'information fournie à l'égard des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur le montant présenté au titre des produits et des charges au cours de la période considérée. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.



ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2009

3. MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES

En vigueur

Normes générales de présentation de l'information financière

L'ICCA a modifié le chapitre 1400 du Manuel de L'ICCA, intitulé *Normes générales de présentation des états financiers*, en ajoutant l'exigence suivante, à savoir que la direction doit évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation lors de l'établissement des états financiers. Ces modifications, y compris les exigences connexes en matière d'informations à fournir, sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2008 et n'ont pas eu d'incidence sur les états financiers.

Futures

Présentation des états financiers

En septembre 2008, l'Institut Canadien des Comptables Agréés («ICCA») a modifié le chapitre 4400 *Présentation des états financiers des organismes sans but lucratif* afin :

- d'éliminer l'obligation de traiter les actifs nets investis en immobilisations comme une composante distincte des actifs nets et plutôt de laisser aux organismes sans but lucratif la possibilité de présenter ce montant comme une catégorie d'actif net grevé d'une affectation d'origine interne;
- de préciser que le montant des produits et des charges à comptabiliser et à présenter est le montant brut lorsque l'organisme sans but lucratif agit pour son propre compte dans l'opération en cause;
- de rendre le chapitre 1540, *États des flux de trésorerie*, applicable aux organismes sans but lucratif.

Ventilation des charges des organismes sans but lucratif

Également, l'ICCA a publié la nouvelle norme comptable suivante : le chapitre 4470 *Ventilation des charges des organismes sans but lucratif - informations à fournir*. Ce nouveau chapitre établit des normes sur les informations à fournir par les organismes sans but lucratif qui choisissent de classer leurs charges par fonction et qui ventilent les charges entre les différentes fonctions auxquelles elles se rattachent. Les principales caractéristiques du nouveau chapitre sont les suivantes :

- l'obligation, pour une entité qui impute ses frais d'appel à la générosité publique et ses charges de fonctionnement général à d'autres fonctions, d'indiquer les méthodes comptables adoptées aux fins de la ventilation des charges entre les fonctions, la nature des charges ainsi ventilées ainsi que la clé de répartition qui a été utilisée;
- l'obligation pour l'entité d'indiquer les montants ventilés à partir des frais d'appel à la générosité publique et des charges de fonctionnement général, respectivement, ainsi que les montants et les fonctions auxquels ils ont été imputés.

Les modifications et les nouvelles exigences s'appliquent aux états financiers des exercices à compter du 1^{er} janvier 2009. L'adoption anticipée est encouragée.



ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2009

4. FRAIS RECHARGÉS AUX COMITÉS

Les salaires sont affectés aux divers comités en fonction du temps consacré à ceux-ci. Les frais facilement identifiables aux comités sont passés directement dans les charges spécifiques de ceux-ci. Quant aux autres frais généraux, ils sont affectés selon le budget prévu sur la base des salaires affectés à chaque comité par rapport aux salaires totaux.

5. VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE DU FONDS DE ROULEMENT

	2009 \$	2008 \$
Débiteurs	137 381	(114 653)
Somme à recevoir du Fonds Joncas	1 565	(1 103)
Somme à recevoir du Fonds d'assurance		5 185
Stocks	27	321
Frais payés d'avance	11 177	30 239
Créditeurs	179 270	11 015
Somme à payer au Fonds d'administration générale		(5 185)
Produits reportés	279 609	(203 385)
	<u>609 029</u>	<u>(277 566)</u>

6. FRAIS PAYÉS D'AVANCE

	2009 \$	2008 \$
Assurances	4 946	11 222
Congrès	5 081	7 065
Autres	11 208	14 125
	<u>21 235</u>	<u>32 412</u>

7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Valeur nette	
			2009 \$	2008 \$
Fonds d'administration générale				
Améliorations locatives	34 148	34 148		
Bibliothèque	2 887	2 887		
Mobilier de bureau	156 673	132 868	23 805	25 534
Matériel informatique	38 122	19 436	18 686	15 988
Matériel promotionnel	13 684	11 462	2 222	684
	<u>245 514</u>	<u>200 801</u>	<u>44 713</u>	<u>42 206</u>



ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2009

8. PRODUITS REPORTÉS

Les produits reportés proviennent de l'encaissement des cotisations afférentes à l'exercice subséquent.

9. AVANTAGES SOCIAUX

L'Ordre a versé à six de ses employés une contribution à un REÉR individuel. Cette contribution est conditionnelle à une contribution équivalente de leur part représentant 6 % du salaire de l'employé. Le montant total versé en 2009 est de 18 846 \$ (15 536 \$ en 2008).

10. ENGAGEMENTS

Conformément à un contrat de location-exploitation à long terme expirant en avril 2012, l'Ordre loue un local dont le loyer annuel de base s'élève à 46 900 \$. Le loyer de base à payer jusqu'à la date de l'expiration du bail se chiffre à 144 608 \$. De plus, l'Ordre s'est engagé à payer annuellement une quote-part de certaines dépenses d'opérations (frais communs) encourues par le bailleur. Le loyer minimum à payer au cours des quatre prochains exercices s'établit ainsi :

46 900 \$	en	2010
46 900	en	2011
46 900	en	2012
3 908	en	2013

Pour le prochain exercice, les frais d'exploitation relatifs au local sont estimés à 31 863 \$ et seront majorés selon l'indice des prix à la consommation.

L'Ordre loue également du matériel de bureau en vertu de contrats de location-exploitation expirant en septembre 2010 et juin 2013. Les loyers à payer jusqu'à l'expiration de ces baux se chiffrent à 36 057 \$ et comprennent les versements suivants pour les cinq prochains exercices :

11 553 \$	en	2010
9 182	en	2011
6 810	en	2012
6 810	en	2013
1 702	en	2014



ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2009

11. ÉVENTUALITÉ

Une requête en appel pour un des dossiers de l'Ordre a été rejetée avec frais au cours de l'exercice précédent. En première instance, l'Ordre avait été condamné aux dépens. La direction estime que les frais pourraient atteindre dans le pire scénario une somme de 264 000 \$. Ce montant a été imputé à l'exercice.

12. INSTRUMENTS FINANCIERS

Politique de gestion des risques

L'Ordre, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques. L'analyse suivante fournit une mesure des risques à la date du bilan.

Risque de crédit

L'Ordre n'encourt pas de risque de crédit significatif à l'égard de ses débiteurs. La direction considère que la provision pour créances douteuses est suffisante dans les circonstances.



ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC

DÉTAIL DES CHARGES

ANNEXE B

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2009

	2009				2008			
	Fonds d'exploitation	Fonds de formation continue	Fonds de promotion de la profession	Total	Fonds du régime d'assurance	Fonds d'administration générale	Fonds du régime d'assurance	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
FRAIS ADMINISTRATIFS								
Assurances	8 456			8 456	1 768 130	1 776 586	42 822	1 690 492
Bourses d'études, prix et dons	1 200			1 200		1 200	1 500	1 500
Cocktails et rencontres	6 917			6 917		6 917	12 790	12 790
Cotisations - C.C.A.G.	44 619			44 619		44 619	40 427	40 427
Dotation à l'amortissement des immobilisations corporelles	12 011			12 011		12 011	12 220	12 220
Formation du personnel	3 991			3 991		3 991	6 143	6 143
Frais de gestion		15 675	584	16 259		16 259	16 224	53 207
Frais de repas et déplacements								16 224
Honoraires du courtier								60 196
Honoraires professionnels	17 605			17 605	20 814	20 814	3 832	12 925
Intérêts et frais bancaires		9 150		9 150	715	9 150	7 046	4 182
Location de salles					185	82 193	79 586	399
Loyer	82 008			82 008		18 695	177	79 985
Mauvaises créances	18 695			18 695		18 695		177
Mobilité de la main-d'œuvre	28 711			28 711		28 711		
Papeterie, impression et autres dépenses de bureau	104 076			104 076	14 865	118 941	93 418	100 157
Préparation et prestation de cours	9 885	15 250		15 250		15 250	24 500	24 500
Promotion de la profession	8 489		48 865	58 750		58 750	167 052	167 052
Publications et annonces	8 489			8 489		8 489	2 728	2 728
Rapport annuel et assemblée générale	1 693			1 693		1 693	1 493	1 493
Salaires et services externes	669 353	39 700		709 053	41 300	750 353	552 767	553 232
Services professionnels	14 264			14 264		14 264	36 310	36 310
Stage de perfectionnement	8 000			8 000		8 000	35 000	35 000
Tableau des membres	48			48		48		
Taxe d'affaires	8 932			8 932		8 932	8 747	8 747
Télécommunications	27 167			27 167		27 167	21 080	21 080
	1 076 120	79 775	49 449	1 205 344	1 846 009	3 051 353	1 165 862	1 824 773
Moins frais rechargés aux comités (note 5)	553 601			553 601		553 601	348 866	348 866
	522 519	79 775	49 449	651 743	1 846 009	2 497 752	816 996	1 824 773
								2 641 769



ORDRE DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES DU QUÉBEC

CHARGES DES COMITÉS

ANNEXE C

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2009

	2009 \$	2008 \$
Discipline, inspection et syndic		
Comité de révision	3 086	1 403
Discipline	107 331	77 597
Inspection professionnelle	173 121	71 634
Pratique illégale	300 388	58 920
Syndic	374 056	273 263
	<hr/>	<hr/>
	957 982	482 817
Autres comités		
Arbitrage des comptes	9 487	5 617
Bureau et comité administratif	108 565	91 999
Comités ad hoc	8 291	4 403
Conseil canadien des arpenteurs-géomètres		499
Examineurs	13 765	13 942
Revues	55 412	56 040
Stages	288	233
	<hr/>	<hr/>
	1 153 790	655 550





Ordre des
ARPENTEURS-GÉOMÈTRES
du Québec

IBERVILLE QUATRE

2954, boulevard Laurier, bureau 350
Québec (Québec) G1V 4T2

Tél. : 418 656-0730 • Téléc. : 418 656-6352

Site Internet : <http://www.oagq.qc.ca>
Adresse électronique : oagq@oagq.qc.ca

